

HONORÉ LAVAL

\*

MÉMOIRES  
pour servir à l'histoire de  
MANGAREVA

*ère chrétienne*

1834-1871

*édités par*

C. W. NEWBURY & P. O'REILLY



---

Publications de la Société des Océanistes, N° 15

*Musée de l'Homme*

Paris 1968

5150  
6L

MÉMOIRES POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE DE MANGAREVA

4054

4° P<sup>2</sup>  
246  
(15)

MÉMOIRES POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE DE MANGAREVA

4.52  
116  
(12)

HONORE LAYAL

M...  
pour servir... de  
MAN...EVA

C. W. ... & ...

*[Handwritten signature]*

Publications de la Société des Océanographes

M... ..

... ..



*Hon. Laval*  
*In 41. 52*

LE PÈRE HONORÉ LAVAL  
1808-1880

Photographie prise à Tahiti en 1872. Format de l'original.

HONORÉ LAVAL

MÉMOIRES  
pour servir à l'histoire de  
**MANGAREVA**

*ère chrétienne*

1834-1871

édités par

C. W. NEWBURY & P. O'REILLY



---

Publications de la Société des Océanistes, N° 15

Musée de l'Homme

Paris 1968

HONORÉ LAVAIL

MÉMOIRES  
pour servir à l'histoire de  
MANGAREVA

été chrétiens  
1834-1871

édité par  
C. W. NEWBURY & P. O'REILLY



Publications de la Société des Océanistes, No 12

Musée de l'Homme

Imprimé en France, Paris, chez M. L. L.

#### NOTE LIMINAIRE

En 1938 les missionnaires des Sacrés-Cœurs, alors installés à Braine-le-Comte, en Belgique, et les directeurs du Bishop Museum de Honolulu, avaient travaillé en commun pour éditer le premier volume des Mémoires du Père Laval, intitulé : Mangareva, l'histoire ancienne d'un peuple polynésien. Ce texte, préfacé par le Dr. Peter Buck, avait été annoté par Alfred Métraux, avec la collaboration du Père Maurice Desmedt, trois amis du Père Laval, hélas, trop rapidement disparus.

Les bouleversements causés par la seconde guerre mondiale, les difficultés de l'après-guerre et, sans doute, des questions d'opportunité, firent ajourner la publication de la seconde partie du manuscrit du Père Laval, intitulée : Mémoires pour servir à l'histoire de Mangareva, ère chrétienne.

Après trente ans, la bienveillante autorisation des Pères de Picpus, que nous remercions de leur confiance, met la Société des Océanistes à même de présenter au public la fin de l'œuvre du Père Laval. C'est ce document bientôt centenaire que la Société des Océanistes se félicite aujourd'hui de pouvoir ajouter à la liste de ses publications. L'édition de ce texte est l'œuvre de deux de nos membres : M. Colin W. Newbury et le R. P. O'Reilly.

M. Newbury s'intéresse depuis longtemps à l'histoire de la Polynésie française. Après un séjour dans le Pacifique, sous les auspices de l'Australian National University, il soutenait une thèse fort documentée sur l'histoire de l'administration des Etablissements Français de l'Océanie. Il est actuellement professeur à l'Institute of Commonwealth Studies à



*Oxford. Son autorité est grande dans le domaine de l'histoire du développement des peuples africains et océaniens.*

*Le Père O'Reilly considère également le Pacifique français et ses missions comme un de ses secteurs de recherche. Grâce au concours de la Marine Nationale, il lui fut permis, ces dernières années, d'aller visiter le champ d'action du Père Laval : les Gambier, archipel polynésien encore hors des routes régulières de communications.*

*Plusieurs séjours communs à Rome, à Paris, et en Angleterre ont permis à ces deux éditeurs de joindre leurs efforts pour établir le texte original, dépouiller les archives des Pères de Picpus et celles de la France d'Outre-Mer, parer ce manuscrit de notes qui en éclairent les points obscurs, rédiger les textes d'encadrement nécessaires à sa meilleure compréhension et recueillir l'illustration qui en rendra plus vivante la lecture.*

*L'œuvre achevée, leur reconnaissance va en particulier aux Pères des Sacrés-Cœurs qui les ont fraternellement accueillis à Grottaferrata et leur ont ouvert, sans aucune réserve, des archives parfaitement ordonnées. Que le R. P. Amerigo Cools soit particulièrement remercié. La connaissance des documents dont il a la garde n'a d'égale que sa précise et rapide complaisance. En Océanie, le R. P. Daniel Egron, successeur du Père Laval à Mangareva, fut un guide averti avant de devenir un correspondant fidèle et Mgr Mazé, archevêque à Tahiti, un hôte rempli d'une bienveillante sagesse.*

*Leur reconnaissance va également à M. Carlo Laroche, directeur de la section Outre-Mer des Archives de France, à ses collaboratrices ainsi qu'à Miss Irene Fletcher, archivist de la London Missionary Society. M<sup>lles</sup> Suzanne Tercier et Catherine Chairou ont assisté les auteurs pour la présentation matérielle des textes. M<sup>lle</sup> Renée Heyum s'est chargée de l'index analytique, voulu aussi précis et articulé que possible.*

*Voici donc le dossier intégral d'un cas inédit de conflit entre Administration et Mission dans le Pacifique. C'est un dossier ouvert, rien de plus. Qu'on ne se méprenne pas sur les intentions des éditeurs. Ils n'ont jamais eu la prétention d'aborder une étude d'impact culturel, de tirer de ce docu-*

*ment des conclusions missiologiques, d'en dégager des données concernant l'histoire de la colonisation dans le Pacifique. Ils sont les premiers à savoir que les Mémoires posent plus de questions qu'ils n'en résolvent. Et qu'il faudra attendre quelques publications de cet ordre sur les Wallis, les îles Cook, Tonga, Samoa ou Hawaii, par exemple, pour permettre aux historiens de mener une étude comparative des situations et d'en tirer des conclusions.*

LA SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES.

ment des conclusions historiques, des légendes des hommes  
concernant l'histoire de la colonisation dans le Pacifique. Il  
sont les premiers à avoir vu les Mémoires posés plus de  
questions qu'ils n'en résolvent. Et qu'il y avait attendu  
quelques publications de cet ordre sur les Wallis, les  
Cook, Tonga, Samoa ou Hawaii, etc. etc. pour per-  
mettre aux historiens de tirer une étude comparative des  
situations et d'en tirer les conclusions de valeur

historique.  
LA SOCIÉTÉ DE JOINDRE LEURS EFFORTS  
pour publier le texte original, dépouiller les archives des Pères  
de Picpus et celles de la France l'Outre-Mer, parer ce manuscrit  
de notes qui éclairaient les points obscurs, rédiger les notes  
et les illustrations nécessaires et se livrer à une œuvre d'édifica-  
tion et de recueil de l'illustration qui en rendra plus vivante la  
lecture.

L'œuvre accomplie, leur reconnaissance va en particulier aux  
Pères des Sacré-Coeurs qui les ont fraternellement accueillies  
à Gratiotort et leur ont ouvert, sans aucune réserve,  
des archives parfaitement ordonnées. Que le R. P. Amé-  
gny soit particulièrement remercié. La connaissance des  
documents font à la parole et à l'égalité que sa précieuse et  
rapide complaisance. En Océanie, le R. P. Daniel Egan,  
successeur de Père Laval à Mangarua, fut un guide averti  
avant de devenir un correspondant fidèle et Mer Mari, arché-  
ologue à Tahiti, un hôte rempli d'une bienveillante sagacité.

Leur reconnaissance va également à M. Carlo Laroche,  
directeur de la section Océanie des Archives de France,  
à ses collaboratrices ainsi qu'à Miss Irene Fletcher, archi-  
viste de la London Missionary Society. M<sup>lle</sup> Suzanne Ter-  
rier et Catherine Chairol ont assuré les auteurs pour la pré-  
sentation matérielle des textes. M<sup>lle</sup> Renée Royon s'est chargée  
de l'édition analytique, toute aussi précise et articulée que pos-  
sible.

Voici donc le dernier intégral d'un cas inédit de conflit  
entre Administration et Mission dans le Pacifique. C'est un  
document unique, rien de plus. Qu'on ne se méprenne pas sur  
les intentions des auteurs. Ils n'ont jamais eu la prétention  
d'aborder une étude d'impact culturel, de tirer de ce docu-

## LE PÈRE HONORÉ LAVAL ET SON ŒUVRE AUX ILES GAMBIER

### LA JEUNESSE DU PÈRE LAVAL

Dès sa venue au monde, brandoir de discordes entre l'église et l'état, l'auteur de *l'histoire de Madagascar opposée aux idées des pasteurs de catholicité* dans un désaccord sur sa date de naissance. Le jeune Louis-Jacques Laval serait né, selon les uns le 6, selon les autres le 5 février 1808 à Compy, Hamon de Saint-Léger-des-Aubées en Eure-et-Loire, au diocèse de Chartres.

Son père est journalier dans la paroisse de Saint-Léger. Il ne sait pas plus signer son nom que le parrain et la marraine choisis pour son fils. Le frère, plus jeune que Louis-Jacques Laval, nait en 1812 à Corbeuses dans la Seine-et-Oise, ce qui semble prouver que les parents avaient changé de résidence.

On ne sait rien sur le jeune Louis-Jacques comme écolier et comme collégien avant son entrée en religion. C'est un prêtre, ami du père Coudria, qui le dirige vers la congrégation des Sacrés-Cœurs dite alors de Piepus<sup>1</sup>. Il y

1. Le fondateur de la congrégation (cf. *Mémoires*, p. 2, note 8) s'était installé à Piepus en 1805. La chapelle qui existe encore fut construite en 1814. Sur le maître-autel était placée la statue de bois de Notre-Dame de Pitié provenant du curvet de Lagny de la rue Saint-Benoît et qui était le centre d'une dévotion qui couronnait les religieux lazzaris et ce dont nous trouvons des traces et ce là dans les *Mémoires* de Laval. Le curvet avait consacré les tombes de 1200 personnes guillotines place du Trône en 1793. Les plus grands noms de l'histoire de France y avaient les noms des écoles catholiques de Compiègne. Laval avait été élevé dans un cadre qui lui faisait voir surtout les côtés sanglants de la révolution. Les historiens de Paris n'ont jamais pu trouver d'explication satisfaisante à l'origine du mot de « Piepus ».

## INTRODUCTION

## LE PÈRE HONORÉ LAVAL ET SON ŒUVRE AUX ILES GAMBIER

### LA JEUNESSE DU PÈRE LAVAL.

Dès sa venue au monde, brandon de discorde entre l'église et l'état, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Mangareva* oppose l'état civil et les registres de catholicité dans un désaccord sur sa date de naissance. Le jeune Louis-Jacques Laval serait né, selon les uns le 6, selon les autres le 5 février 1808 à Coimpy, Hameau de Saint-Léger-des-Aubées en Eure-et-Loire, au diocèse de Chartres.

Son père est journalier dans la paroisse de Saint-Léger. Il ne sait pas plus signer son nom que le parrain et la marraine choisis pour son fils. Le frère, plus jeune que Louis-Jacques Laval, naîtra en 1812 à Corbreuses dans la Seine-et-Oise, ce qui semble prouver que les parents avaient changé de résidence.

On ne sait rien sur le jeune Louis-Jacques comme écolier et comme collégien avant son entrée en religion. C'est un prêtre, ami du père Coudrin, qui le dirige vers la congrégation des Sacrés-Cœurs dite alors de Picpus<sup>1</sup>. Il y

1. Le fondateur de la congrégation (cf. *Mémoires*, p. 2, note 8) s'était installé à Picpus en 1805. La chapelle qui existe encore fut construite en 1818. Sur le maître-autel était placée la statue de bois de Notre-Dame de Paix provenant du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré et qui était le centre d'une dévotion qui marquait les religieux formés là et dont nous trouverons des traces çà et là dans les *Mémoires* de Laval. Le cimetière voisin conserve les tombes de 1 300 personnes guillotonnées place du Trône en 1793. Les plus grands noms de l'histoire de France y cotoient les noms des seize carmélites de Compiègne. Laval avait été élevé dans un cadre qui lui faisait voir surtout les côtés sanglants de la révolution. Les historiens de Paris n'ont jamais pu trouver d'explications satisfaisantes à l'origine du mot de « Picpus ».

fait ses premières « résolutions » à Paris, au couvent de Picpus, le 9 novembre 1823. Il a 15 ans et 9 mois. Le novice prononcera sa profession religieuse définitive le 30 décembre 1825. Le registre qui l'atteste porte : qu'il ne s'est pas absenté de la maison principale du 9 novembre 1823 jusqu'à ce jour. Il semble être resté ensuite à Picpus jusqu'à son départ pour les missions. On trouve durant ces années de formation sa signature dans les registres comme témoin des professions, jusqu'au 22 novembre 1833. Son maître des novices fut un Irlandais, le père Félix Cummins, jusqu'en 1824 ; le père Alexandre Sorieul continua sa formation spirituelle. Il semble avoir été ensuite élève d'un « collègue » installé là<sup>2</sup>.

« La religion était le premier but de notre enseignement. Mais nous n'avions pas négligé non plus les sciences profanes, langues anciennes et modernes, histoire, philosophie »<sup>3</sup>. Il y avait là des maîtres remarquables dont certains avaient été professeurs à l'université. Le Père Hilarion Lucas y donnait des leçons de théologie. Sa vaste culture religieuse le fit choisir comme théologien de l'ambassade de France à Rome. Le père Bonamie, plus tard archevêque de Smyrne et supérieur général de la congrégation, y enseignait la morale.

Nous le verrons, Laval sait le grec et le latin, possède quelques notions d'hébreux, cite les auteurs classiques et versifie avec facilité.

Avouons ne pas savoir grand chose sur ses études ecclésiastiques. Comme tous les séminaristes de l'époque, il

2. Picpus, sous l'impulsion de son fondateur, avait organisé pour les frères une maison voisine de celle des sœurs. On y reçut des novices. On se chargea aussi de l'éducation de quelques enfants dont les parents étaient pauvres et qui furent nourris et élevés gratuitement. Le collège de Picpus s'augmenta peu à peu et devint très considérable. Il subsista pour les élèves n'appartenant pas à la congrégation jusqu'en 1828. Il sera dissout lors des ordonnances de juin 1828.

3. En 1811, il y eut une chaire d'hébreux ; puis on y enseigna l'arabe. Dès la fin de 1808, on y donnait des leçons de théologie. « Les jeunes gens, qui, reçus parmi nous, se destinent au ministère sacré, ont besoin d'acquérir les connaissances ecclésiastiques, surtout dans ces derniers temps où la direction des hommes est si difficile ». En 1817, trois élèves du séminaire de Picpus soutinrent en Sorbonne leur thèse de bachelier en théologie. « Ils se sont fait honneur par la justesse de leurs réponses et n'ont point montré moins de modestie que de doctrine » (*Ami de la religion*, 6 août 1817).

travaille sans doute la philosophie de Valla, la théologie de Bailly, ouvrages qui seront en usage dans la plupart des séminaires de France jusqu'au milieu du siècle. Le dogme fait figure de parent pauvre. Il n'est pas encore question de saint Thomas. En morale, saint Alphonse, qui est cité, n'exerce aucune influence. L'apologétique prime. Il s'agit de combattre les protestants et surtout les déistes. On s'obstine à pourfendre avec les méthodes du passé les erreurs du passé. On songe beaucoup moins à discerner les problèmes actuels et à mettre les arguments en rapport avec les aspirations et la mentalité du présent.

Chose étrange, nous ignorons même la date précise de son ordination sacerdotale, sans doute à Rouen en 1831<sup>4</sup>.

Deux années encore avant sa désignation pour l'Océanie : Laval les passe à Picpus, sans doute occupé au « collège » ou engagé dans quelque ministère parisien.

Les environs de Chartres au cours de sa jeunesse, Paris pendant ses études, Rouen quelques heures pour son ordination, ces trois points délimitent l'étroit triangle qui marque les limites de l'expérience française de Laval avant son départ en Océanie.

#### LES ORIGINES DE LA MISSION DE L'Océanie ORIENTALE.

En 1825, au moment où la Congrégation des Pères des Sacrés-Cœurs, au moment où ceux qu'on nomme couramment les Picpuciens<sup>5</sup>, reçoivent le mandat d'aller porter

4. Nous possédons des lettres du Père Coudrin, à l'évêque de Chartres, lui demandant des dimissoriales pour l'ordination du père Laval qui doit avoir lieu à Rouen. « Monsieur Laval n'est point dans le diocèse de Rouen et je n'ai demandé le dimissoire pour ce diocèse que parce qu'il était plus facile dans ce moment de faire ordonner nos sujets ici, à Rouen, qu'à Paris où Mgr l'archevêque a été l'objet de plus d'une persécution ». — L'archiviste du diocèse de Rouen, nous assure que « par suite de je sais trop quelles circonstances le registre où devrait se trouver l'ordination dont vous cherchez la trace manque à notre collection. Nous en avons un qui va jusqu'en 1820 puis un autre qui commence à 1849 ». Des recherches à l'archevêché de Paris ont également donné des résultats négatifs : « Aucun picpucien n'est mentionné dans nos registres à cette époque », veut bien nous assurer le regretté abbé Despont, alors archiviste du diocèse.

5. Les notes, qui accompagnent le *Journal* du P. Laval, étaient imprimées lorsque nous avons appris qu'une décision du chapitre général de la congrégation des Sacrés-Cœurs, tenu en 1964, avait décidé que : « l'appellation Pic-



la foi catholique en Océanie, les mers du Sud ont été depuis plusieurs siècles l'objet de nombreuses tentatives d'évangélisation.

Les îles Philippines, où les galions du Pérou et du Mexique ont apporté des moines espagnols, sont depuis deux siècles et demi des terres chrétiennes. L'université Saint-Thomas à Manille a été fondée en 1619. Par contre un essai de mission à Tahiti par les Capucins, peu après la découverte de l'archipel est demeuré sans lendemain. Vingt ans plus tard, c'est une vague de congrégationalistes anglais qui déferle sur la Polynésie où s'installe la société missionnaire de Londres.

Le Protestantisme a trouvé des terres vierges ; il a pris ses positions dans le Pacifique sans susciter de réactions chez les « papistes » ; la disparition de l'Espagne comme grande puissance coloniale, la ruine de la Compagnie de Jésus, et la révolution française ont en effet complètement tari toute source de recrutement. Et il faut le renouveau catholique qui marque en France la Restauration et la Monarchie de Juillet pour permettre à Rome de songer à réexpédier des convertisseurs dans les Mers du Sud<sup>6</sup>.

Le fondateur des Picpuciens, le Père Coudrin, a écrit dans une phrase qui le peint tout entier : « la ferveur avance plus les affaires que les agitations des hommes. » Ce primat donné à la vie intérieure, c'est ce qu'a enseigné à ses disciples cet authentique mystique, doublé d'ailleurs d'un homme d'action et d'un administrateur de grande classe. En France, il a fondé des collèges, géré un diocèse, prêché et fait prêcher des missions, mis sur pieds une florissante congrégation de femmes qui allie le plus surprenant costume à une austérité également inattendue. Le zèle de ce prêtre ultramontain voit d'ailleurs plus loin que les croix de missions entourées de foules repentantes et que les préaux d'écoles remplis d'enfants. Il est aux écoutes de

pus sera supprimée dans les documents officiels de la congrégation ». Il va de soi que si nous avions été informé plus tôt de cette décision, nous n'aurions pas utilisé d'une manière courante le terme de Picpus — nous avons par exemple toujours mentionné : « Archives de Picpus » — non plus que celui de picpucien. On voudra bien nous en excuser.

6. Voir : LAVAL, *Mémoires*, p. 2, note 8.

Rome où il va chercher les directives de son action. Lors d'un voyage au centre de la chrétienté, en 1825, le Père Coudrin confie à Mgr Caprano, secrétaire de la Propagande, son désir de voir des missionnaires parmi ses religieux. Quelques mois plus tard, le Cardinal della Somaglia, préfet de la Propagande, fait confier aux fils du Père Coudrin l'évangélisation de toute une partie de l'Océanie. Le meilleur de son cœur demeurera dès lors avec ses missionnaires d'Océanie, et quand il meurt à Picpus, à 69 ans, le lundi 27 mars 1837 les derniers mots qu'il prononcera sont « Valparaiso..... Gambier ».

Si l'on cherche à préciser les circonstances historiques qui déterminèrent Rome à envoyer des Picpuciens en Océanie, plusieurs noms, s'imposent, qui évoquent plusieurs projets commerciaux, politiques ou missionnaires : celui du Bordelais Jean Rives, 1825-1831, celui du capitaine Peter Dillon, 1829-1831, celui enfin de l'abbé de Solages, 1829-1832. Tous, nous allons le voir, furent des éveilleurs d'intérêt, et, à des titres différents les investigateurs de ce mouvement vers l'Océanie.

C'est Jean Rives <sup>7</sup>, un ancien secrétaire du Roi de Hawaii qui, en décembre 1824, présentait au Ministre des Affaires étrangères un *mémoire* où il exposait ses idées concernant une expédition à la fois commerciale et religieuse dans le Pacifique. Il sollicitait, vers le même temps, l'appui des Ministères de la Marine et de l'Intérieur pour son entreprise. Un groupe d'armateurs havrais consentit à frêter un navire à cette intention. Le gouvernement français acceptait d'en fournir un second. Grâce à l'entremise du séminaire des missions étrangères, Rives fut mis en relations avec la congrégation des Sacrés-Cœurs et il aurait eu plusieurs entretiens avec le père Coudrin. C'est sans doute, instruit par ces conversations qui lui ouvraient des horizons sur un monde qu'il ignorait, que le Père Coudrin, avant même d'avoir vu Rome approuver les statuts et les règles de sa congrégation, adressait une demande relative à

7. Le gascon Jean-Baptiste Rives séjournait depuis le début du siècle à Hawaii. Il y vivait autour de la famille royale, dont il sera le factotum avec des titres de précepteur, secrétaire, interprète ou médecin.

l'envoi de missionnaires. Sa requête fut acceptée par la Sacrée Congrégation de la Propagande le 8 octobre 1825. Dès lors le destin de Picpus allait pour un temps se confondre avec celui de l'Océanie.

C'est en décembre 1825, après avoir reçu par l'intermédiaire de Mgr Macchi, nonce à Paris, les lettres pontificales d'institution du nouveau préfet et des missionnaires devant l'accompagner, que le Père Coudrin s'en fut frapper aux portes du gouvernement pour y demander une aide pour sa mission. Les affaires étrangères consentirent à un subside de 4 000 F. La Marine, le 2 mars, promit le passage gratuit. En fait les missionnaires quittèrent Bordeaux sur un navire de commerce, *La Comète*, capitaine Plassard, le 20 novembre de la même année. Cependant que les 2 ministères concernés s'inquiétaient d'un article de la Revue Britannique où les protestants considéraient Hawaii, but du voyage des missionnaires, comme un fief leur appartenant.

Après quelques succès, dus à la présence d'un chef catholique à la fin de 1829 toutes les espérances des missionnaires se trouvaient déçues. Les R. P. Bachelot et Short furent même déportés en Californie en 1832. Une seconde expulsion en 1837 motiva l'intervention du Commandant Laplace, qui, deux ans plus tard, réussissait à faire accorder aux catholiques des garanties de liberté religieuse et des droits de propriété<sup>8</sup>.

Avant que la Marine française eut à montrer ainsi l'intérêt qu'elle portait à nos missions, d'autres événements venaient préparer le chemin à une nouvelle action des Picpuciens en Océanie.

Henri de Solages, un prêtre français, qui rêvait d'un vaste empire apostolique entre Madagascar et l'île de Pâques, fut nommé par Rome comme Préfet de l'île Bourbon (île de la Réunion) en juin 1829<sup>9</sup>. De sa rencontre avec

8. Voir JORE, *L'Océan Pacifique*, t. 2, pp. 324 et *passim*.

9. Sur l'abbé de Solages, voir l'ouvrage de Georges GOYAU, *les grands desins missionnaires d'Henri de Solages*. Paris, 1933 et l'article du R. P. Maurice DESMEDT, « Centenaire de la fondation du vicariat apostolique de l'Océanie centrale » (*Annales des Sacrés-Cœurs*, juin 1933, pp. 172-203).

Dillon naquit un projet qui semblait susceptible d'intéresser également l'État et le Saint-Siège. Une expédition s'en irait en Océanie sous les ordres de Dillon<sup>10</sup> pour établir des missions à travers la Polynésie. Des Insulaires, recrutés au cours du voyage, recevraient à l'île Bourbon une formation de catéchistes avant d'être ramenés sur leurs îles pour y établir la foi. Le baron d'Haussez, ministre de la Marine, accorda son appui à ce projet en nommant Dillon, d'ailleurs en termes assez vagues, vice-consul honoraire de la France dans les mers du Sud. Mais dès octobre 1829, lorsque de Solages fut informé par le prince de Polignac qu'un navire allait être mis à sa disposition, un certain capitaine Mathieu<sup>11</sup>, homme de la grande Aumônerie, remplaça Dillon à la tête de l'entreprise. De Solages, à cette époque, demande à Picpus des missionnaires pour son projet et pense bien les avoir obtenus<sup>12</sup>. Mais le Père Coudrin répugne de voir ses religieux servir hors de son autorité. Il est appuyé en ce sens par la Congrégation de la Propagande qui suggère à de Solages « de laisser aux picpuciens le soin spécial des archipels les plus rapprochés des Sandwich, de leur donner un vice-préfet dans leurs rangs ; en pleine entente avec Coudrin »<sup>13</sup>. La division projetée laissait aux picpuciens les îles Hawaii, les Marquises, les îles de la Société et les Tuamotu qui allaient devenir leur partage<sup>14</sup>.

L'exécution du plan de Solages échoua pour diverses raisons. Partant, sans Dillon, pour l'île Bourbon, en septembre 1830, de Solages abandonnait son idée d'une tra-

10. Peter Dillon était un capitaine irlandais qui avait beaucoup bouclingué dans le Pacifique où on le trouve dès 1809 s'occupant de commerce et aussi en rapport, pour des entreprises missionnaires, avec le Révérend Samuel Marsden. On lui doit les premières localisations du naufrage de La Pérouse. Sur ses projets d'une expédition de commerce et d'évangélisation avec l'abbé de Solages, voir en particulier G. GOYAU, *Les grands desseins missionnaires d'Henri de Solages*. Paris, 1933, pp. 48-54 et *passim*.

11. *Arch. Picpus*, Lettres autographes, I. de Solages, Mémoires au duc d'Angoulême.

12. M. DESMEDT, *Centenaire...*, p. 177.

13. *Id.*, p. 178.

14. *Arch. Picpus*, Lettere e Decreti della S. C. e Bigletti di mons. Segretario, vol. 306, fol. 11-12. Ces « Lettere » ont été recueillies à Rome par les archives de la Congrégation de la Propagande. La pagination indiquée est celle d'une copie qui figure aux Archives de Picpus.

versée de recrutement en Polynésie. Le vicariat apostolique de l'Océanie Orientale sera érigé, par décret du 20 mai 1833, confirmé le 2 juin suivant par le Pape. Le Siège de leur congrégation était du reste dévasté en février 1831.

Cependant, en 1832, la nouvelle de l'expulsion de leurs missionnaires de Hawaii, leur faisait reprendre l'ancien projet. Picpus, le 31 août, faisait parvenir à Rome une nouvelle requête pour l'érection d'un autre vicariat dans le Pacifique. Et la Propagande, le 20 mai 1833, prenait un décret qui remettait aux mains du Père Coudrin l'évangélisation de l'Océanie orientale :

« M. de Solages Préfet de l'île Bourbon, et auquel avait été confié depuis longtemps la mission de l'Océanie méridionale, depuis l'île de Pâques, inclusivement jusqu'à la Nouvelle-Zélande aussi inclusivement et depuis l'équateur jusqu'au Tropique du Capricorne, n'ayant pas pu, à cause de la vicissitude du temps, remplir cette mission ; comme d'ailleurs il paraît de fait non seulement très difficile mais encore presque impossible que cet ecclésiastique, dans la position où il se trouve maintenant puisse étendre sa juridiction à des régions si vastes et si éloignées les unes des autres : la S. Congrégation, après avoir fait mûrement examiner, craignant qu'une œuvre qui doit servir au bien spirituel de tous les peuples assis dans les ténèbres de l'idolâtrie, ne soit retardée trop longtemps ou même ne demeure entièrement sans effet, a jugé et décidé qu'avec le consentement de Sa Sainteté, cette mission sera partagée en deux, de sorte que la faculté d'Évangéliser toutes les îles de l'Océan Pacifique ; tant septentrional que méridional, depuis l'île de Pâques inclusivement jusqu'aux îles de l'archipel Roggwein aussi inclusivement, et depuis les îles Sandwich jusqu'au Tropique antarctique ; soit accordée aux prêtres de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, qui ont déjà la mission des îles Sandwich, et qui ont offert d'Évangéliser également les autres îles de l'océan septentrional depuis les îles Sandwich jusqu'à l'équateur, où s'établisse un autre préfet apostolique des Mers de l'Océan Pacifique méridional, depuis l'île de Pâques inclu-

sivement jusqu'à l'archipel Roggewein aussi inclusivement et depuis l'Équateur jusqu'au tropique antarctique ; que cependant les deux Préfets dépendront de l'Évêque Vicaire Apostolique, qui pour conserver l'unité sera établi pareillement dans toute la partie de l'Océanie ci-dessus désignée... »<sup>15</sup>.

Comme suite à la décision qui instituait le vicariat de l'Océanie orientale, la Propagande en nommait le Père Jérôme Rouchouze vicaire apostolique, avec le titre d'évêque in partibus de Nilopolis. En même temps le père Chrysostome Liausu se voyait promu préfet apostolique de la partie australe de ce vicariat.

C'est ici que commence le manuscrit du Père Laval dont nous avons entrepris la publication.

Le Père Coudrin désirait voir le départ de ses missionnaires s'effectuer le plus discrètement possible<sup>16</sup>. Il avait été échaudé à Hawaii et redoutait que les protestants ne cherchent à susciter à ses religieux des difficultés semblables, en créant de nouveaux incidents.

Aussi envoya-t-il à Londres, en 1834, Mgr Rouchouze. Celui-ci, au cours de ce voyage, put rencontrer des gens ayant une connaissance personnelle des mers du Sud. Ils ne lui apportèrent pas beaucoup d'encouragements. « Tous les navigateurs que j'ai vus en France et en Angleterre m'ont dit que les Méthodistes avaient envahi presque toutes les îles qui sont sous ma juridiction et qu'il était à craindre que je ne puisse pas y pénétrer. Ils ont ajouté que la Nouvelle-Zélande et les autres îles qui l'avoisinent étaient d'un accès plus facile, parce que les Méthodistes ou n'y étaient pas entrés ou n'y avaient presque aucun pouvoir. Mgr le Vicaire Apostolique de Londres et celui de la Nouvelle-Hollande, au sacre duquel j'étais évêque assistant, m'ont tenu le même langage »<sup>17</sup>.

15. *Arch. Picpus*, Hilarion, Mémoires sur la Congrégation des Sacrés-Cœurs, t. 5. Histoire des Missions de l'Océanie, p. 5. — Texte latin dans Desmedt, *Centenaire*, pp. 210-211, en note. En mai 1833, date de ce décret, on ignorait à Rome que Mgr de Solages était mort à Madagascar.

16. *Arch. Picpus*, Scrittura riferite nei Congressi dal 1816 al 1841 tomo I, pp. 12-13. Coudrin à la Propagande, 25 octobre 1833.

17. *Arch. Picpus*, Lettere e decreti (copie), pp. 28 et 29. Rouchouze à la Propagande, 20 juil. 1834.

D'où cette politique de modestie et la liberté laissée aux partants par le père Coudrin de choisir, sur place et en connaissance de cause, le terrain de leur apostolat.

#### LE VOYAGE DES MISSIONNAIRES VERS LES ÎLES GAMBIER.

On commence à être un peu mieux renseigné sur la carrière du père Laval lors de son départ pour l'Océanie avec ses trois confrères picpuciens : les pères J. C. Liausu, F. Caret et le frère C. Murphy.

Le voyage a été préparé par Mgr Rouchouze. Par son entremise l'archevêque de Rouen a alerté son collègue de Bordeaux, le bon Mgr de Cheverus. Celui-ci, après quelques recherches parmi les armateurs locaux, a trouvé à Bordeaux un négociant de confiance, dont un bâtiment, la *Sylphide*, part prochainement pour Valparaiso. Le capitaine consent à « prendre les passagers pour 1 300 F chacun. Ils seront logés comme ils le désirent, seulement l'arrangement du bâtiment ne permet pas qu'ils soient près du capitaine et du second qui ont leurs petites loges sur le pont. Les 5 200 F devront être payés ici ».

On quitte Paris en diligence le vendredi 22 décembre 1833. « Le cœur, écrit Laval, n'a pas trop souffert, en quittant notre cher Picpus, excepté... l'instant pénible où, pour la dernière fois, il nous a fallu franchir le seuil de la porte... A Tours et à Poitiers, la nature s'est réveillée... Mais nous avons fait en sorte de rendre gai le reste de notre long voyage... » Laval craignait beaucoup « la dépense et les hôtels ». Le viatique confié par leur supérieur aux missionnaires est en effet abusivement modeste. N'ayant rien en caisse, le Bon Père, « les larmes aux yeux », avait seulement dit aux partants : « Allez, mes enfants ! la providence aura soin de vous ! » (p. 3).

Premier arrêt à Tours : « La charité des bonnes âmes de de cette ville nous attendait avec un bon dîner à l'hôtel et une somme de 500 francs pour chacun ! » Le père Caret nous donne le nom du bienfaiteur : « M. Philibert s'est trouvé à la diligence et nous a fait servir un fort bon dîner

samedi soir. Il a été généreux envers nous au-delà de ce que nous pouvions désirer. Il nous a remis la somme de deux mille francs »<sup>18</sup>.

Moins de chance à Poitiers où Picpus possède la « grand-maison », au 221 de la rue des Hautes-Treilles : « Nous arrivâmes à Poitiers le dimanche [24] vers les neuf heures et demie et nous n'eûmes que le temps strictement nécessaire pour entendre la messe que le père Chrysostome eut seul le bonheur de célébrer ».

On est à Bordeaux le lundi 25 novembre à midi. Le Père Chrysostome se félicite de ce qu'ils ont effectué le voyage « seuls dans la rotonde » ce qui leur a permis de « faire leurs exercices de piété » ; il se plaint par contre, de ce qu'on ait « manié les malles sans beaucoup de ménagements ». Il remarque qu'en route « un enfant de 15 à 16 ans s'est attaché pendant une douzaine de lieues à la portière de la calèche ». On l'évangélise de son mieux en songeant à l'épisode de Philippe avec l'eunuque de la reine de Candace.

A Bordeaux, ayant déposé leurs malles « dans une maison sûre », les missionnaires — « le mauvais temps nous avait affreusement salis » — se « décrassent » et « nettoient leurs souliers » avant d'aller saluer l'archevêque. Celui-ci, ne pouvant les recevoir dans son palais déjà rempli par les invités d'un prochain sacre, les fait conduire au grand séminaire, dans une de ses voitures. Il les invite à déjeuner pour la fête de saint François Xavier, et, lors de la bénédiction de ce jour, « les y complimente ». Ils assisteront au sacre des trois évêques.

On devait embarquer rapidement. Mais les choses traînent, l'armateur veut faire « une nouvelle charge de soieries ». Les bons vents tardent. C'est tout bénéfique pour les missionnaires. Alertées par les paroles de leur archevêque, des âmes généreuses leur apportent de petites ressources : « Madame la supérieure des incurables de Bordeaux nous a fait avoir des matelas, des oreillers, des cou-

18. Caret à la Mère Henriette Aymer de la Chevalerie (Arch. Picpus, Missions de l'Océanie. Lettres autographes, t. 2, lettre 33, original).



vertures de lit, 60 bouteilles de vin blanc, 100 livres de cire, de la farine pour les hosties, trente aunes de cotonnade pour les sauvages » écrit Laval qui « passe sous silence les petites aumônes pour la mission » ainsi que 235 intentions de messes à célébrer.

Les missionnaires attendirent assez longtemps. Un jeudi de décembre, des vents favorables soufflent. Ils ne sont pas à Pauillac où est ancrée la *Sylphide* qui ne peut donc suivre les 130 voiliers qui appareilleront ce jour-là. Bien leur en prit. Bientôt la tempête se déchaîne. Six navires seront perdus ! Pour éviter un nouveau retard, un samedi de décembre, on quitte le séminaire de Bordeaux pour aller s'installer à Pauillac, à proximité de la *Sylphide*. Ce petit voyage, à bord d'un vapeur, excite beaucoup nos terriens qui saluent en passant la citadelle de Blaye et ses souvenirs. Le supérieur du séminaire n'a pas voulu qu'ils règlent leurs dépenses : « Je craindrais que Dieu fit sécher ma main si j'acceptais votre argent ! ». De son côté, le curé de Pauillac les accueille de son mieux et délègue son vicaire pour leur trouver un gîte. Ainsi sont-ils introduits dans une des premières familles du pays, celle-là même qui avait reçu la duchesse d'Angoulême ! : « M. Caret est placé chez M. Castéja, MM. Chrysostome et Colombar chez M. Estève son gendre, et moi chez le locataire de M. Estève, M. Constant ».

Ils vont plusieurs fois à bord de la *Sylphide* « en soutane et en chapeau ecclésiastique. Nous n'en avons jamais éprouvé aucun désagrément... Le capitaine est un jeune homme de Bretagne. Il est fort honnête et ne paraît pas avoir de haine contre la religion ni contre les prêtres... Il m'a dit plusieurs fois « Dites la messe pour avoir du bon vent ». Caret précise : « Ce n'est pas un légitimiste. Il s'en faut de Beaucoup... C'est un admirateur de Jean-Jacques Rousseau. Il m'en fait souvent l'éloge. Il a absolument voulu que je parcourusse son *Emile* ».

Ainsi passera-t-on la Noël à Pauillac. Le départ manqué de décembre sera suivi d'un faux départ en janvier. Le lundi, jour de l'Épiphanie, « on tire le canon pour annoncer le départ. Mais le vent empêche de quitter le golfe. On ancre. Le navire chasse. Tout l'équipage se lève et l'on se

met à filer la chaîne. Le roulis et le tangage étaient très forts. Je roulais dans mon lit comme une pomme dans mon assiette... Tant et si bien qu'on regagne Pauillac, après quatre jours de tentative. Jamais, dit-on, le temps n'avait été si mauvais pour sortir du golfe ».

Enfin le 22 janvier, deux mois après son arrivée dans la Gironde, Laval quittait cette terre française qu'il ne devait jamais plus revoir. Le 30, il est encore « au bas de la rivière, à attendre le vent »... « Quand enfin est venu le vent du nord qui nous emplit le cœur de joie. Nous partons sans retour. Avec nous partent également plus de vingt navires. Quel beau coup d'œil. Déjà le pilote parle de nous quitter. Et dans quelques instants, nous allons l'embrasser pour ne plus revoir de français »<sup>19</sup>.

Laval, après un court séjour à Valparaiso, débarquera aux Gambier le 7 août 1834. Nous sommes, à partir de ce moment, renseignés sur l'histoire de Laval et de sa mission par les *Mémoires* que nous publions. Ils se poursuivent jusqu'au 4 avril 1871, date à laquelle Laval se retire à Tahiti.

#### LES DERNIÈRES ANNÉES DU PÈRE LAVAL A TAHITI.

Ce séjour de 36 ans ne sera brisé que par deux absences. A la fin de 1836, il s'en ira tenter d'ouvrir une mission à Tahiti avec le père Caret. On sait l'insuccès de cette essai et ses résultats politiques (p. 155). Par ailleurs, après quinze années passées aux Gambier, Laval fut envoyé par ses supérieurs aux Tuamotu afin d'établir la mission catholique dans ces îles où les Mormons s'étaient installés. Il quitta l'archipel le 19 avril 1849 par l'*Alcmène* (p. 272), pour y revenir au mois de mars 1852 (p. 285).

Le père Laval sera nommé supérieur de la mission des Gambier en 1855. Plus tard Mgr Jaussen en fera son provicaire à Mangareva, titre qui lui sera retiré à la fin de mars 1869, en conséquence des réclamations du gouverneur de La Roncière. A la suite du rapport du commandant de

19. Laval, à bord de la *Sylphide*, 30 janvier 1834.

La Motte-Rouge en février 1871, Mgr Jaussen, pour le bien de la paix, enlève le père Laval des Gambier et le nomme à Tahiti. Le père quitte l'archipel le 4 avril 1871 et vient s'installer à Papeete avec une mentalité d'exilé. L'évêque lui maintenait son titre de provicaire : « Tandis que le Provincial, rentrant en France, lui confiait l'intérim, pour relever aux yeux des populations ce généreux athlète, le premier apôtre de notre mission, notre doyen d'âge, notre modèle à tous ».

Nous ne résumons pas ici l'histoire de la mission de Mangareva : tout cet ouvrage lui est consacré.

\* \*

A Papeete, Laval s'occupera d'abord avec le R. P. Hippolyte, d'un séminaire « comptant 13 ou 14 élèves et « donnant des espérances à la mission »<sup>20</sup>. Mais son cœur n'est pas à ce travail qui ne lui convient pas. Plusieurs fois, en 1872, et plusieurs fois encore en 1875, le père Laval réclamera au père Bousquet, son supérieur général « la consolation d'aller mourir au milieu de ses chers chrétiens... Les gens m'appellent à grands cris. Ils m'ont envoyé 200 lettres en 14 mois ».

Pour lui donner la satisfaction de revoir ses chrétiens, son évêque lui laissera faire une apparition aux Gambier en 1876. La *Maria*, ayant à bord les pères Collette et Laval, quitte en effet Papeete le 24 juin et, par Ana où l'on est assez mal reçu, arrive de nuit aux Gambier le 5 juillet. « Je restai là, seul, à contempler au clair de lune, la silhouette de la grande île, puis d'Aukena, puis d'Akamaru, Taravai était cachée derrière le mont Duff... « Laval est là ! » Ce cri, tout le reste de la nuit, vola d'un bout de l'île à l'autre. Le soleil levant, toute la population de la grande île était sur l'embarcadère à nous attendre. Tout le monde était en habits de Pâques. C'était un jour de résurrection... » Toute la lettre est de cette encre. Le temps

20. Rapport à la Propagation de la Foi (*Annales des Sacrés-Cœurs*, 1872, t. 1, p. 525).

de leur prêcher un jubilé et il retrouve ses gens, leur redonne des « raisons d'être bons... » Mais déjà il faut repartir. « Les derniers jours,... la joie et la douleur se donnèrent la main »<sup>21</sup>. Il est de retour à Tahiti dès le 11 août.

Laval finira ses jours à Tahiti dans la nostalgie de l'exil : « Je suis au district de Papeuriri, vicaire du P. Ortaire et par là même aumônier des sœurs et des frères des écoles. J'y suis soi-disant avec mes deux titres de provicaire et de substitut du provincial absent. Mais ce sont des titres honoraires ; c'est Mgr qui fait la besogne, et je n'en demande pas davantage ; parce que je suis las du commandement... Je m'ennuie à Tahiti... Je ne me plais point dans cet atmosphère et je désire revoir mon petit coin »<sup>22</sup>. Il a pourtant retrouvé les deux *mutois* qui l'avaient porté de la case de Moerenhout au rivage, lors de sa première tentative d'évangélisation de Tahiti. L'un est devenu un catéchiste catholique ; l'autre se convertira en 1877 dans un âge avancé. Il a également été reconnu par la petite fille qui l'avait aidé lors de sa descente à terre. C'est maintenant une grand-mère. Tout le monde dans la famille l'appelle *Toupouna*, le grand-père... Mais ces petites joies ne suffisent pas à l'apaiser, à lui faire supporter ce qu'il nomme « sa détention à Tahiti ». En 1877 il gémit encore : « A Tahiti, je ne suis bon à rien, qu'à exciter le rire moqueur des insulaires quand je parle peu correctement leur langue aux accents de laquelle ma sourde oreille ne peut s'accoutumer »<sup>23</sup>.

Car sa surdité a augmenté, il ne peut plus « ni prêcher, ni confesser, ni jouir de la conversation des autres » : « Je n'entends plus, ni mon servant de messe, ni l'harmonium de la paroisse, ni le canon de Tahiti, ni même le tonnerre de ces parages, à moins qu'il n'éclate avec grand fracas... »<sup>24</sup>.

Peut-être se sent-il même un peu à charge : « Je vis de charité... Les sœurs me donnent la soupe, avec un plat ou des légumes ou du laitage. Quelquefois un petit morceau

21. Laval, 18 août 1876 (*Arch. Picpus*, 64.18). Ce voyage donna lieu à un article : « Une visite aux Gambier », *Annales des Sacrés-Cœurs*, Paris, 1879, pp. 127-132.

22. Laval à Bousquet, 23 mars 1874 (*Arch. Picpus*, 68.5).

23. Laval à Bousquet, 26 juillet 1877 (*Arch. Picpus*, 68.5).

24. Laval, 1871 (*Arch. Picpus*, 68.5).

de viande. Elles se gênent probablement pour moi. Ma voiture est à Faaone... On se sert bien de cette voiture, malgré le mauvais état où elle est »<sup>25</sup>.

Une lettre écrite au crayon et sans date, de 1878 sans doute, est particulièrement douloureuse. Laval s'y dit perclus, il a du mal à monter à l'autel, ne fait plus que quelques pas dans le jardin. Il se sent arrivé au bord de la tombe. « Permettez-moi, supplie-t-il, d'aller mourir à Gambier, de passer le peu de jours qui me reste encore... auprès du caveau que mon compagnon, le père Caret, occupe... A Gambier on serait aux petits soins pour se mettre à ma portée... On me laverait mon linge ; ici personne ne vous rendra service à moins d'être payé. J'aurais là quelqu'un pour m'aider à mettre mes bas, que je ne puis plus mettre sans éprouver des douleurs aiguës... J'aurais un cuisinier domestique... Il m'est très dur de m'agenouiller à quatre pattes et de souffler le feu. Ma soutane sort de cette opération pleine de cendres et mes yeux aveuglés de fumée »<sup>26</sup>.

« Les vieux, par ici, n'ayant personne avec qui ils puissent se distraire », il en est réduit à la compagnie des chats. C'est de l'égratignure envenimée de l'un d'eux qu'il mourra : « Nous allons vous guérir cela tout de suite » lui disent les indigènes, et d'aller chercher leurs simples dans la montagne. Mais ce remède n'est pas plus tôt appliqué que la jambe devient « rouge comme du feu, gonfle et qu'une plaie se creuse large et profonde »<sup>27</sup>. Laval ne s'en remettra pas. Il meurt le 1<sup>er</sup> novembre 1880 ; on l'enterre au cimetière de Papeete. Un service de huitaine sera célébré à Papeari où le père vivait depuis 1873<sup>28</sup>. Le billet de faire part, envoyé à la congrégation et annonçant « qu'il est passé à une vie meilleure » ajoute : « les circonstances actuelles vous expliqueront notre réserve au sujet de ce vaillant missionnaire ». On voudrait penser que la mention « circonstances » fait simplement allusion aux premiers décrets Jules Ferry en mars 1880 !

25. Laval à Collette, 31 janvier 1876 (*Arch. Picpus*, 68.5).

26. Laval (*Arch. Picpus*, 68.5).

27. Laval, 3 juin 1880 (*Arch. Picpus*, 68.5).

28. *Tahitiens*, p. 260.

En France, le curé de sa paroisse natale, Monsieur l'Abbé Perrier, lui fit ériger à Saint-Léger un petit monument, une croix de fer sur laquelle a été gravée cette inscription :

A LA MÉMOIRE DE LOUIS LAVAL  
PRÊTRE MISSIONNAIRE

NÉ A JOIMPY (HAMEAU DE SAINT-LÉGER) EN 1808.  
ANIMÉ D'UNE FOI ARDENTE, IL QUITTA SA PATRIE  
EN 1833, ÉVANGÉLISA PENDANT QUARANTE-SIX ANS  
LES PEUPLADES SAUVAGES DES ILES GAMBIER  
ET DE L'ARCHIPEL DES TUAMOTU (OCÉANIE)  
ET MOURUT D'ÉPUISEMENT  
A TAHITI EN 1880

APOTRE ZÉLÉ, PRIEZ POUR NOUS. <sup>29</sup>

\* \* \*

#### PORTRAIT PHYSIQUE ET MORAL DU PÈRE LAVAL.

Nous manquons d'images de Laval. Il a quitté la France avant l'ère des daguerréotypes, n'a pas inspiré les deux ou trois dessinateurs ayant fait escale à Mangareva, et il faut attendre son séjour à Papeete pour qu'un photographe nous fixe ses traits <sup>30</sup>. Contentons-nous donc de ce cliché. Il date sans doute de 1872.

Laval s'y trouve de face, assis sur une chaise, tenant de la main gauche bréviaire et chapeau, la droite s'appuyant sur une canne. Il porte une soutane à large encolure et sans le col de toile blanche ni le rabat gallican. L'habit, à petits boutons, n'a pas de ceinture et fait sac. Un homme mûr, rasé, avec le cheveu gris et abondant. Il a échappé à la mode cléricale des mèches, tombant bouclées sur la

29. *Ibid.*

30. Le père M. Desmedts, reproduisant ce cliché à la p. xi du *Mangareva*, signale : « Photo prise vers 1875. Tahiti ». Nous avons rencontré ce même cliché, malheureusement très passé, dans un album de photographies, format mignonne, constitué à l'époque par un officiel à Tahiti. Les photos de cet album sont souvent légendées et datées : celle-ci porte 1872. On peut donc penser qu'il s'agit d'un cliché pris au début du séjour de Laval à Tahiti. On le trouvera reproduit en frontispice de cet ouvrage.

nuque. Trapu, il est solidement appuyé au dossier de son siège. Les jambes, écartées, donnent une impression de stabilité. Digne, calme, imposant, c'est un jupitérien de la plus belle eau.

C'est le même type d'homme qui apparaît dans une trouvaille de la dernière heure<sup>31</sup> : le cliché d'un groupe, pris à Tahiti, du personnel du vicariat. La mission est en fête. On célèbre les noces d'argent de Mgr Tepano Jaussen. Le photographe a été convié. Il a fait monter le vieil évêque sur un marchepied qu'on a recouvert d'un tapis. Puis il a groupé son monde autour du prélat dans un décor de circonstance — une sorte d'arc de triomphe fait de guirlandes, de nattes et de palmes. A la place d'honneur, à droite du jubilaire revêtu de son rochet et en cappa magna, figure le père Laval, assis en soutane noire, le corps un peu penché en avant, les bras prenant appui sur les genoux. Son collègue Collette, un autre vétéran, lui fait vis-à-vis.

Par la plume, Laval a été croqué par un homme qui ne l'aimait pas. Le portrait, qui se ressent de ce manque de sympathie, n'en est pas moins composé de traits exacts : « Le provicaire Laval, écrit le pharmacien Cuzent, n'était guère plus soigné dans sa mise que la reine. Il y avait au moins huit jours qu'il ne s'était fait la barbe ; en partie déboutonnée, sa soutane laissait voir une chemise de cotonnade bleue très malpropre. Agé de cinquante-deux ans, de moyenne taille, le P. Laval était légèrement obèse ; son visage criblé par la variole était arrondi. Son nez aplati supportait des conserves bleues, derrière lesquelles s'abritaient d'excellents petits yeux ronds, noirs, vifs et d'une grande mobilité. Nous adressait-il la parole, il inclinait ses regards vers la terre ; il avait la voix voilée et nazillarde. En parlant, il se frottait lentement les mains l'une dans l'autre. Venait-on à l'interroger, il fermait un instant les

31. Ce cliché nous a été envoyé de Rome en janvier 1968 par le R. P. Amerigo Cools, archiviste. On le trouvera parmi les illustrations de l'ouvrage. Deux photographies nous ont été conservées : l'une en hauteur, Mgr Jaussen étant debout, l'autre en largeur, l'évêque étant assis. Vingt membres de la congrégation y figurent, dont les noms sont indiqués sur certains clichés ; si l'on en juge par le costume, douze prêtres et sept frères.

yeux comme pour se recueillir, toussait deux ou trois fois avant de répondre. »<sup>32</sup>.

« En partie déboutonnée, sa soutane... », cette petite phrase a dû frapper Laval. Quelque part, dans une lettre, comme pour s'excuser, il parlera de la difficulté de se procurer des habits convenablement coupés. « Les mesures qu'on laisse en partant de France ne s'allongent pas en proportion de l'obésité que prend le corps arrivé à un certain âge » écrira-t-il.

Notons-le en passant. Les Picpuciens avaient commencé la mission dans l'habit blanc qui était celui de leur congrégation. C'est en blanc que Laval avait débarqué à Valparaiso<sup>33</sup> ; c'est en blanc que Laval et Caret avaient tenté de pénétrer à Tahiti en 1836. « A cette époque, écrira Laval, nous portions la soutane blanche, qui ajoute encore quelque chose de plus avenant à nos manières de prêtre ». C'est en blanc qu'en 1838 les Picpuciens reçoivent Dumont d'Urville qui les trouve « contents de la modeste soutane blanche qui était le costume de leur ordre »<sup>34</sup>. Mais le blanc, qui allait devenir le costume classique des coloniaux paraît trop salissant aux missionnaires — « Il est extrêmement difficile de nous tenir propre... et les gens du monde en prennent occasion de nous traiter de gens sales »<sup>35</sup>. Si bien qu'en 1843<sup>36</sup>,

32. G. CUZENT, *Voyage aux îles Gambier*, p. 52.

33. « Nous nous rendons à l'habitation du R. P. André. Nous sommes tous en soutane ». (*Journal du R. P. Honoré Laval*, 1834, de Valparaiso aux Gambier, à la date du 20 janvier 1835, conservé aux Archives de la maison principale des Sœurs des Sacrés-Cœurs, à Paris, inventaire n° 516).

34. *Voyage*, t. 3, p. 203.

35. Caret à Mgr Bonamie, Tahiti, 4 janv. 1842 (*Arch. Picpus*, 59.7). Caret ajoutait : « Des soutanes d'escot noir ne seraient pas très gênantes pour la chaleur ». Six semaines plus tard, il récidivait : « Si vous croyez que ces raisons sont suffisantes pour nous donner des soutanes noires, envoyez de l'escot ou autre chose de très léger à cause de la chaleur. Un tailleur sera bien nécessaire ici » (*Ibid.*, 21 fév. 1842).

36. Le P. Hilarion Lucas indique 1845. La lettre du supérieur général est du 21 octobre 1843. Le changement ne se fit pas en un jour. Et la date de Lucas peut être celle de l'application de cette mesure. — On trouve le costume blanc des picpuciens d'Océanie — la soutane, recouverte d'un scapulaire, avec une longue colerette couvrant les épaules — figuré dans une gravure en couleurs de Pauquet, représentant un : *Missionnaire aux îles Sandwich* (elle est reproduite par L. JORE, *L'Océan Pacifique*, t. 2, pl. X, f. à la p. 92). On le retrouve dans les dessins de Max Radiguet concernant l'occupation française aux Marquises, en partie publiés dans l'édition de 1929, de ses *Derniers Sauvages*. Voir en particulier la pl. V : *Prise de possession des îles Marquises*.



le supérieur général de la Congrégation supprimait, pour ses missionnaires, l'habit blanc en Amérique et en Océanie. Dix ans après leur arrivée aux Gambier, les missionnaires picpuiciens quittaient donc définitivement leur costume blanc.

Après les apparences physiques, venons-en à un portrait plus intérieur du père Laval. Et recueillons quelques traits qui pourraient nous permettre de silhouetter sa physionomie morale.

L'intelligence, chez lui, est vive et claire. Il pense rapidement, voit tout de suite le problème, où l'on veut en venir, ce que l'on attend de lui. Ses réactions sont immédiates devant les événements et les hommes. Ce n'est pas dire qu'il ne soit pas capable de se contrôler, le cas échéant, et de contenir son premier mouvement, par politesse, courtoisie, charité ou déférence, mais sa position est prise d'emblée. Son imagination est créatrice, toujours à la recherche de solutions neuves et pratiques mais demeure au contact des réalités : un homme d'action plus qu'un amateur de spéculations intellectuelles.

C'est surtout, incontestablement, un chef. Il possède une parfaite conscience de sa valeur, de ses capacités, de ses droits, du rôle qu'il doit jouer. Il ne manifeste, en ces domaines, aucune hésitation. Respectueux, bien sûr, des autorités qui lui paraissent légitimes ; mais n'acceptant pas qu'on marche sur ses brisées, qu'on empiète sur ses domaines, qu'on lui taille des croupières. Ça, pas une minute. Le charbonnier est maître chez lui. Là-dessus, Laval se montre intransigeant et ne se laissera faire par personne. Les puissances se trouveront devant un mur ; les indisciplinés devront rentrer dans le rang ; les rebelles se soumettre. Si l'on n'est pas de son avis, il essaiera de vous amener à ses idées par le raisonnement, une persévérance têtue dans la discussion, mais vous ne le ferez pas bouger d'un pouce. Il « montre facilement les dents » (p. 250). Aucune souplesse, aucune diplomatie, aucun opportunisme. Il possède trop le sens de ses responsabilités pour composer. On ne pactise pas avec son devoir. L'intransigeance faite missionnaire.

Il semble gai, d'une bonhomie de type ecclésiastique, batifolant même de temps à autre, avec un certain sens de l'humour. Il est serviable, très serviable ; assez ouvert malgré une réserve de timidité devant les étrangers ; candide, un brin candide ; et finalement, sans grande expérience du monde. Peut-être voit-on curieusement apparaître ici ou là un petit complexe de persécution. Le côté paysan de son caractère.

Il semble aussi impulsif et passionné ; un homme d'action qu'emporte son idéal, un combatif qui aime l'effort et ne craint pas sa peine, un courageux que n'effraient ni les hommes, ni les événements, ni les tempêtes, ni les épidémies. Et, sous cet aspect, curieusement, chez cet homme de conventions et de règle, une certaine indépendance d'esprit perce.

Faut-il ajouter qu'il n'avait rien d'un manuel, fort malhabile de ses dix doigts, incapable qu'il était sans doute de recoudre un bouton, de creuser une mortaise, de ressembler une paire de chaussures. Pas bricoleur pour un sou. Ce n'est certes pas lui le constructeur, à Mangareva. Mais pour enthousiasmer les maçons et leurs aides, les organiser, les mettre au travail, Laval est là.

Ce Beauceron, terrien peu sensible aux choses de la mer<sup>37</sup>, est cependant touché par la splendeur des spectacles des îles : « Nos soirées sont toujours belles en Océanie... La fraîcheur de la nuit vous plaît. La lune est une compagnie, quand vous êtes seul ; et, si elle se fait attendre, les étoiles, qui doivent former sa cour, sont là qui vous dédommagent amplement de son absence. Un lever de lune est presque toujours d'une beauté modeste et d'une majesté remarquable ». Et d'ajouter un peu plus loin : « Le coucher

37. Dans un article de *Missions des îles* (1966, n°142, p. 17), l'un de nous, retour d'une visite à Aukena, avait montré Laval comme peu sensible aux choses de la mer et aux beautés naturelles : « Le presbytère du père Laval avait-il écrit, ne regarde pas du côté de la mer. Il a dédaigné la vue sur les îles voisines... La mer ne l'attire pas. Au pittoresque des glorieux couchers de soleil et aux couleurs changeantes du lagon, d'instinct, il a préféré l'ombre pacifiante de la maison de Dieu. Et sans doute est-il plus heureux au coucher du jour, quand il prend sa soupe du soir, de regarder les deux clochers de son église où il sait loger Dieu, que de se perdre dans la contemplation d'horizons maritimes qui ne lui sont pas devenus familiers et où il ne se retrouve pas ».

du soleil et son lever sont encore plus beaux dans ces parages-ci. Au point du jour, l'horizon prend une teinte de violet, de vert, de pourpre, de quelques points dorés ; puis enfin une profusion d'or et de pourpre. Il arrive quelquefois que tout le ciel est embrasé. Le soir, la succession des couleurs est à l'inverse du matin. Puis, quand celles-ci sont passées, il s'établit dans le ciel surtout au couchant, des prairies submergées de beaux champs de blé, des haies d'ormeaux, de pruneliers et d'aubépine ». Et Laval de rêver à sa Beauce natale et aux chemins de printemps de sa jeunesse pour conclure à la page suivante : « Le printemps n'est pas l'hiver, ni l'été ; et l'automne n'est ni l'été ni l'hiver ; il y a une nuance entre ces quatre saisons ; mais elle est bien faible ; et c'est pour cette raison que la verdure de ces parages-ci est appelée une verdure éternelle ». Et de citer *Télémaque*<sup>38</sup>. Sans être un romantique échelvé, Laval n'a pas été insensible à la poésie des Mers du Sud.

#### LAVAL MISSIONNAIRE.

Laval est parti en mission avec les conceptions du clergé de son temps. Sa foi lui apparaît comme la seule expression religieuse authentique. Et il est certain qu'il a tout à apporter à « ses sauvages » qui ne peuvent rien recevoir de mieux que la foi catholique selon les formes romaines et la civilisation française de la Restauration<sup>39</sup>. Faire de ces « pauvres gens plongés dans la barbarie » de « bons chrétiens à la manière des meilleures paroisses de chez nous » (p. 201), voilà son but.

« Son autorité, son zèle, sa foi profonde, la vaillance apos-

38. LAVAL, *Mémoires*, pp. 562-564.

39. Il parlera de « faire sentir au peuple notre supériorité nationale » (p. 84). Quelques lignes plus haut il signalera « l'effet de notre prestance européenne » (p. 85). Ce sentiment aboutira à lui faire écrire à ses amies de Sainte-Clotilde, en 1842 « Nos chrétiens ne connaissent pas encore assez le prix des fleurs artificielles pour avoir l'idée de vous en demander ». Faire rentrer dans des cervelles polynésiennes l'admiration pour des fleurs artificielles représentait en effet un stade d'adaptation conforme aux standards européens de l'époque auquel Laval constatait avec regrets que les chrétiennes de Mangareva n'étaient pas encore parvenues.

tolique de la petite équipe à laquelle il appartient, des conditions politiques et sociales finalement favorables, une certaine chance, peut-être aussi, firent que la conversion des Mangareviens, qu'on trouvera rapportée dans ces *Mémoires*, fut menée tambour battant. À peine quelques années après le débarquement des missionnaires, l'immense majorité de la population était baptisée et, en 1841, Laval se croit en droit d'écrire : « Notre petite mission était parvenue à nous retracer l'innocence du paradis terrestre » (p. 218). Son idéal missionnaire semble réalisé. Laval pense que cette population en était « arrivée à la pratique nette des commandements de Dieu et de l'Église ». Il se félicite de ce que « les rixes, le vol, la luxure avaient disparu de cet heureux eden... Les deux sexes en étaient venus à n'avoir pas d'idée en face de l'un et de l'autre...<sup>40</sup>. Ce peuple répond à la peine que nous prenons de l'instruire. Il y a un élan admirable. Nous allons les chercher avec la clochette et bientôt tout ce qu'il y a de monde court à l'église<sup>41</sup> ».

Les idoles sont renversées ; le paganisme semble une ère révolue. Que propose Laval pour remplacer toutes les structures sociales et religieuses qu'il vient d'abattre ?

Il voit tout de suite son obligation de former ses gens et d'organiser la mission. Le premier effort se portera naturellement sur l'instruction des néophytes. Là-dessus faisons-lui confiance : « J'ai trouvé leurs catéchumènes bien plus instruits que dans certains diocèses de France » écrira Mgr Rouchouze au Bon Père dès le 27 mai 1835<sup>42</sup>. Encore que Laval ne se soit que rarement imposé personnellement le rôle de pédagogue, il a pris à cœur l'instruction des Mangareviens. C'est d'ailleurs M. de Latour qui semble « l'éducateur » aux Gambier. La suite de l'histoire nous montrera, pour les garçons, l'existence d'une sorte de collège à Rehe dès 1845. Le père Nicolas organisera même une façon de petit séminaire. On aura, dès le départ, bien que sans

40. Remarquons d'ailleurs que cette dernière citation provient d'une lettre de 1876 (Laval au père Perray, Papeuriri, 5 octobre 1876). Laval est âgé, à la retraite et évoque un passé qui demeure pour lui l'« âge d'or ».

41. *Arch. Picpus*. Missions de l'Océanie. Lettres autographes, t. 2, n° 9. Laval au Père Coudrin, 13 mai 1835.

42. *Ibid.*, t. 2, n° 11.

aucun succès, la préoccupation de découvrir des vocations sacerdotales pour former un clergé indigène. Du côté des filles, le couvent du Rouru organisera, de bonne heure, un pensionnat où une centaine de filles reçoivent éducation et instruction.

L'enseignement est difficile sans livres et l'on ne va pas très loin dans la calligraphie et la lecture à se servir de feuilles de bananiers comme ardoises ou papier d'écriture. Dès 1837, une petite presse fut établie sous la direction du père Laval à Aukena<sup>43</sup>. Le frère Urbain et deux indigènes y travaillaient. Les premières impressions furent des tableaux d'alphabets, des prières et des pensées pieuses. Les néophytes furent très impressionnés par les merveilles de Dieu et des machines. Le père Laval et le frère Urbain furent plus frappés encore par la lenteur et les difficultés du travail. On songea alors à faire imprimer en France<sup>44</sup>. Mais cette tentative, jugée sans intérêt, demeura sans suite.

Au printemps 1840, le frère Urbain se remit donc au travail et commença un premier livre, qui devait demeurer le dernier. On n'avait pas une provision suffisante de papier. Ce fut une déconvenue<sup>45</sup>. Laval, nous l'avons dit, n'avait rien d'un manuel.

43. Laval parle peu d'imprimerie dans ses *Mémoires*. Dans sa lettre au père Hilarion, datée de Gambier, 8 novembre 1837, il écrit : « Nous nous occupons présentement à mettre en état notre imprimerie ce qui est un grand sujet d'admiration pour les indigènes : comment, disent-ils, cette machine va faire des livres ! » (*Annales de la Propagation de la Foi*, 1840, pp. 67-68).

44. A mau purega, me te tekaio kiritiano katoriko akapoto ia. Europa. Kaiga arani pae pari. Taraga no E.-J. Bailly Paris, impr. E.-J. Bailly, 1837, 76 p., 13,5 cm Cf. O'REILLY, *Bibliographie de Tahiti*, n° 6215, qui n'a pas su traduire « akapoto ia », le mot ne figurant pas dans le dictionnaire mangarevien. Le R. P. Cools, d'après un dictionnaire mangarevien-français, manuscrit de ses archives, veut bien nous faire savoir que « akapoto » veut dire : « faire court, raccourcir, abrégé ». — Voir une reproduction de la page de titre de cet ouvrage aux illustrations.

45. « M. Urbain a disposé son imprimerie, et Monseigneur vient de lui remettre le manuscrit de la doctrine chrétienne, en langue mangarevienne, auquel nous avons si longtemps travaillé. C'est à peu de chose près l'ouvrage composé par le R. P. Alexis Bachelot, Préfet apostolique des îles Sandwich. Monseigneur a cru devoir prendre pour base de notre travail celui de ce cher confrère, parce qu'il est approuvé de Rome, et que d'ailleurs il importe que la même méthode d'instruction soit établie dans tout son vicariat. M. Urbain est aidé par deux jeunes indigènes. Il débute par un in-8° qui renfermera, outre la doctrine chrétienne, les prières de la sainte Messe, les Vêpres et les Complies, etc... » (Lettre de Laval, 31 mars 1841 (*Arch. Picpus*, 68.2). Aucune trace n'a été conservée de cette impression mangarevienne dans les Archives de Picpus. — L'histoire

2<sup>e</sup> Partie.  
**Histoire de Mangarava**  
 au temps du Christianisme.

Chapitre I.

Sommaire <sup>Description géographique</sup>

Le nouveau et grand terrain de Pours est devenu le probaire des Pères de la mission. Le Père curé a choisi son logis au lieu dit Pours, à l'endroit où se trouve le fort de Pours. Il a donné à l'endroit son nom. Le terrain est fertile et abondant en toutes sortes de fruits. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres.

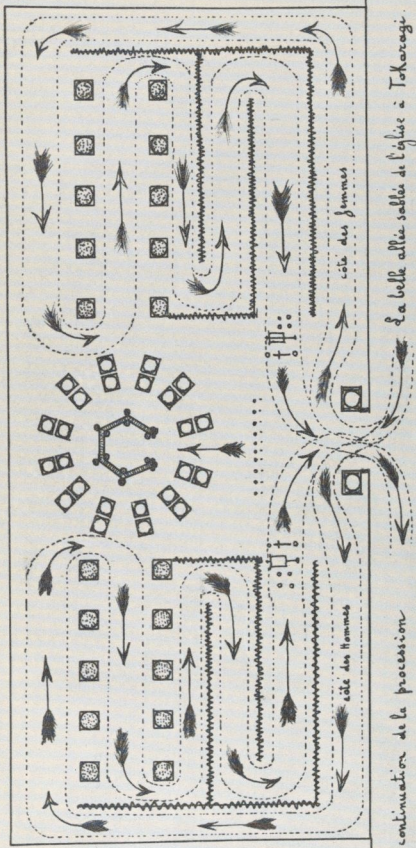
Le Chapitre Mangarava est composé de 4 Pères, habitant dans le fort de Pours, mais sans habitation. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres.

Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres. Les Pères de la mission ont fait planter de nombreuses palmiers et autres arbres.

HISTOIRE DE MANGARAVA AU TEMPS DU CHRISTIANISME. La première page du premier chapitre du manuscrit autographe du Père Laval. — LE PERSONNEL DE LA MISSION DE TAHITI À LA FÊTE DES NOCES D'ARGENT DE MGR TEPANO JAUSSEN EN 1873 Le Père Laval, figure assis à droite de l'évêque. Debout, à droite et à gauche de l'évêque, les Pères Schouten et Fiérens.



Reposoir d'Atikura - Iles Gambier.



Procession de la Fête-Dieu du 4 juin 1839  
à la grande St. Mangareva (multiples Gambier)  
Cinq ans à peine après l'arrivée des 1<sup>ers</sup> missionnaires (7 août 1834)

REPOSOIR D'ATIKURA, ILES GAMBIER. PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU DU 4 JUIN 1839. (Arch. Picpus, 64.11). Les processions à Mangareva jouent un grand rôle dans l'expression de la vie religieuse. Celles de la Fête-Dieu atteignent des splendeurs non pareilles. Les missionnaires composent à cette intention de savantes chorégraphies.

Laval a bien compris que l'on ne peut supprimer que ce que l'on remplace. Ayant démoli les structures religieuses anciennes de l'île, il a enfermé ses Mangareviens dans le plus étroit corset de la liturgie catholique. Leur existence sera enserrée dans des obligations quotidiennes, leur année ponctuée d'importantes manifestations.

La prière du matin et du soir à domicile ou à l'église est de règle (p. 236), souvent même la messe suivie d'une instruction (p. 140). Le dimanche, grand-messe, vêpres et salut du Saint-Sacrement occupent la journée et, naturellement, le repos dominical est absolu (p. 569). Les fêtes sont nombreuses et marquent profondément la vie des Mangareviens. « Après les fêtes de Noël, la plus populaire, c'est la Fête-Dieu » (p. 561), un grand événement dans les trois îles. On s'y prépare plusieurs semaines, plusieurs mois à l'avance. Toute la population est mobilisée pour dresser et orner des repositoires parfois monumentaux, nettoyer les allées du village, préparer les chants et les processions où des ribambelles de thuriféraires, d'enfants de chœur et de fleuristes<sup>46</sup> composaient les figures d'évolutions liturgiques que Laval se plaisait à imaginer avec l'habileté d'un maître de ballet. Le tout accompagné de chants, de motets, d'hymnes, de *Te Deum*, d'illuminations, d'encensements méthodiques et réguliers et ponctué de coups de canon<sup>47</sup>. C'était si beau, si imprévu, si bien organisé, qu'en 1843, les gens disaient « qu'ils en avaient été malades de surprise et de joie »<sup>48</sup>.

Les baptêmes collectifs, les premières communions, les fêtes patronales, les consécration de chapelles, les funé-

des premières impressions mangareviennes a été résumée d'une manière assez fantaisiste, d'après les sources que nous venons de citer, par R. E. LINGENFELTER, *The Mangarevan Press, Aukana, 1837*, dans son ouvrage « *Presses of the Pacific Islands* », 1817-1867. Los Angeles, 1967, pp. 57-59.

46. A cette occasion, les indigènes mettaient « en pratique quelques-unes des figures qu'ils avaient déjà vues en théorie, à la leçon de géométrie, telles que la croix, les parallèles, les triangles, les losanges, les carrés, les demi-cercles ». On est surpris de voir ces procédés ultra modernes d'enseignement déjà réalisés par Laval voilà plus d'un siècle.

47. Il n'y eut en 1859 que cent-une lumières sur l'autel et quelques coups de canon. « Si nous étions plus riches en poudre nous eussions fait bien davantage, mais il faut payer bien cher ! » (Laval à Sainte-Clotilde, 16 août 1859).

48. Laval à Hilarion, 11 juillet 1843 (*Arch. Picpus*, 68.2).



railles, les messes militaires célébrant les navires de passage, les mois de Marie ou de saint Joseph étaient autant de raisons de fêtes de cet ordre qui occupaient naturellement pas mal de temps.

« Ce peuple pieux n'eut pas pour se distraire que la prière et les cérémonies du culte... Il eut ses réjouissances publiques à la fête du roi, au 1<sup>er</sup> de l'An... et des concours de toutes espèces » (p. 206) sans oublier les jeux. Tout cela donnait bien de la tablature aux missionnaires ; mais à leurs yeux, et sans doute également, au moins dans les premiers temps, aux yeux des indigènes, rendait vivante et incarnait la religion.

On chantait beaucoup à Mangareva. Laval, qui semble avoir reçu une bonne éducation musicale, s'intéressait aux affaires du lutrin. Il avait entendu les chants païens et, malgré leur musique monotone, avait été frappé de leur poésie vive et expressive et de l'intérêt qu'y prenait la population. Il avait compris l'importance de ce moyen d'expression pour l'instruction religieuse de ses ouailles. Les quelques notations musicales, dont il a truffé ses *Mémoires* (p. 139), représentent un intéressant essai d'adaptation de la musique indigène à des fins sacrées. Il s'agit d'une sorte de ritournelle, de comptine, qu'il a transformée en style litanique : une mélodie deux ou trois fois répétée, avec une sorte de conclusion. Laval et son équipe de Picpuiciens sont ici des innovateurs.<sup>49</sup>

Pour le reste, totalement dépourvus de livres de chant, Laval et ses missionnaires apprennent par la seule oreille des chants aux indigènes. « En 1842, on chante le sixième ton de Dumont. C'est une messe très musicale... Nous l'exécutons passablement bien. Aussi la messe royale, et sous peu nous allons essayer *la Bordelaise* » (17 mai 1842)<sup>50</sup>.

49. Il y a une grande nouveauté dans cette tentative. Elle témoigne d'un rare esprit d'à propos. Il ne semble pas que les protestants aient introduit à Tahiti quelque chose d'analogue. Les Maristes, en passant aux Gambier, furent émerveillés par ce style et Mgr Bataillon créera, lui aussi, lorsqu'il arrivera à Wallis, des mélodies de ce genre.

50. Nous avons longuement cherché à quoi correspondait cette messe : « la Bordelaise », inconnue des organistes actuels. Il n'a pas fallu moins que la science et l'expérience réunies de M. Jean Bonfils, organiste à la Trinité et du R. P. Claude Rozier, pour nous découvrir, à la Bibliothèque Nationale, une

Dans ses lettres, Laval réclame à ses parents, amis et bienfaiteurs « graduels et livres de chant », processionnels et missels.

S'efforcer de créer et de maintenir une communauté chrétienne ne semble pas suffisant à Laval. Il a bien compris que les devoirs d'un missionnaire ne s'arrêtent pas à la porte de son église. Il est désireux d'élever la condition des Mangareviens. Il entend en faire des hommes.

Et comme il a pris en main leur formation d'âme, il prétend également organiser leur vie matérielle, veiller à leur subsistance, diriger leurs travaux, assurer leur avenir. Son idéal serait de les ouvrir à la civilisation et de les former de telle manière qu'ils puissent s'assurer une bonne indépendance économique. Il lui paraît regrettable d'avoir besoin de réclamer les subsides à la Propagation de la Foi pour aider à vivre la jeune église dont il a la responsabilité.

Cette tâche n'est pas aisée et Laval doit se multiplier en autant d'initiatives qu'il lui semble y avoir de besoins à combler. Comme nous le verrons au cours de ces *Mémoires*, il tentera de rendre moins anarchique et plus rentable la pêche de la nacre et sa commercialisation, la principale richesse de son lagon. Il ne ménagera pas ses efforts pour inciter les indigènes à la régularité dans leurs plantations et pour introduire dans l'île de nouvelles cultures vivrières : manioc, patate douce, canne à sucre, ou industrielles : chanvre, lin, coton ; pour obtenir des indigènes de nouvelles méthodes d'exploitation. Il veillera à la formation d'ouvriers professionnels, nous dirions des techniciens : tailleurs de pierre, maçons, charpentiers de marine, menuisiers, ébénistes. Pour vêtir ses gens, les rendre plus indépendants des commerçants et les habituer au travail, il organise de petites filatures et des ateliers de tisserands.

« Missa vulgo Bordeloise », sous la cote Vm<sup>7</sup> 53278, harmonisée par J. L. Battmann, Paris Cartereau, s. d. [1891]. Encore que cette messe du cinquième ton soit inscrite sous le nom de Dumont, il ne semble pas qu'on puisse lui en attribuer la paternité.

Un peu plus tard, il mettra toute son énergie et toute sa confiance dans la construction d'une goëlette qui, dans son esprit, devait assurer une relative indépendance à ses gens, en leur apportant grâce à de sages méthodes de commerce une source de prospérité économique.

Les femmes d'un certain âge sont occupées dans les différents ateliers de tissage et de filature. Pour les plus jeunes, à la manière de ces « providences », qui, en France au milieu du xix<sup>e</sup> siècle groupent de jeunes ouvrières, il crée des ouvroirs où, en attendant le mariage, et sous la surveillance de matrones, la jeunesse apprend à tisser, à coudre, à laver, à repasser, à élever les enfants et à travailler dans les plantations.

Tout cela ne va pas sans donner quelques soucis à Laval. La régularité dans le labeur n'est pas une caractéristique essentielle du travailleur polynésien et la persévérance est encore plus loin du tempérament des îles. Les indigènes, selon l'optique de Laval, ont besoin d'être sans cesse remis au travail, dirigés, poussés, excités. Ses lettres sont pleines de gémissements sur les difficultés de maintenir son monde en haleine : « Avec des gens comme les nôtres, ... il faut tout prévenir pour eux. Il faut les faire aller vite quand ils croient que c'est le temps du repos. Le jour, la nuit, le matin, le soir, toujours il faut que vous preniez l'initiative pour eux » (12 mai 1866). Il parle ailleurs du tracassage que lui donne le soin de former ses Mangareviens : « Si vous les sortez de la fabrication des plats, des hameçons, et de tout ce qu'ils sont en usage de faire de temps immémorial... Tout ce qu'ils font sera toujours marqué au coin de l'ineptie... les travaux de menuiserie, leurs embarcations se démantibulent, etc. En France, un ouvrier formé finit par aller toujours en avant et tout seul... ici, les ouvriers que vous avez formés reculent en arrière... Ils ont besoin de tuteurs et de pères »<sup>51</sup>.

« De Pères ! » Ce mot reviendra souvent sous la plume de Laval pour qualifier le style des relations qu'il avait établies entre lui et ses Mangareviens. Peu avant son départ

51. Lettre au P. Léonce Salles, 16 avril 1846 (*Arch. Picpus*, 86.2).

des Gambier, se retournant sur son passé, il affirme tout simplement : « Dire un prêtre, à Gambier... c'est dire le père du peuple, et l'envoyé de Dieu » (p. 605).

Ce sentiment de paternité apparaît assez bien comme un des titres au nom desquels il prétendait régir les indigènes. Laval s'en est expliqué avec une parfaite clarté en 1866, lors de l'affaire du mariage de Paoro Temarenato. Au cours de la cérémonie, Paoro, fiancé distrait, s'était vu rappeler à la réalité par « une tape sur la joue » (p. 451). Grand émoi dans le clan du Résident pour cette gifle ! Laval explique sagement : « Je ne prétendrai pas légitimer ma manière d'agir avec nos chrétiens... Mais ma position est peut-être exceptionnelle. Voilà 30 ans passés que je suis au milieu de ceux que nous avons baptisés, pour la plupart à leur naissance. Ce sont les enfants que nous avons élevés. Ne vous étonnez pas si nous avons sur eux cet ascendant du père de famille et cette autorité du maître. Je puis les gronder, je puis les faire mettre à genoux, ou les mettre au piquet près du premier arbre venu, jamais ils ne me refuseront rien. Ils obéissent aveuglément, comme un fils docile obéit à son père <sup>52</sup> ; j'entends la manière de les prendre, autrement je n'agirais jamais de la sorte » (p. 452).

Aux devoirs et aux obligations d'un père, Laval joint volontiers ceux de juge et de conseiller. « C'est sur le pavé qui est devant l'église [d'Akamaru] qu'ils se réunissent tous et que nous tenons nos conseils. C'est aussi là que je fais vider tous les débats qui peuvent se rencontrer. Je n'y suis que pour empêcher leur intelligence et leur caractère vif de s'écarter » <sup>53</sup>.

Dans une lettre au père Euthyme Rouchouze, Laval explicite encore sa position : « C'est continuellement qu'ils s'adressent à nous pour vider leurs différends, les diriger dans leurs entreprises, les aider à maintenir le bon ordre

52. La réaction de Paoro est d'ailleurs conforme. Si Laval agit en père, les Mangareviens réagissent comme des enfants dociles. Le parti français « lui ayant suggéré d'aller porter plainte contre Laval, il répond : « Je n'ai pas de dénoncé à faire contre mon frère en Jésus-Christ. C'est un si bon père !... Je n'étais pas assez à mon devoir... Il m'en a averti... Il a bien fait de faire ce qu'il a fait. Il est le père, c'est à lui de nous redresser » (p. 452).

53. Laval à son frère Nil, 15 mars 1853.

dans leurs ménages. Le roi lui-même n'en use pas autrement ; il veut que je sois son ministre, son conseiller privé et le président du conseil spécial qui est établi pour traiter les affaires concernant les Européens. Un avis de notre part est pour nos chrétiens comme un ordre, tant ils sont convaincus que nous les aimons. Aussi ne nous appellent-ils que le Père, *te motua* »<sup>54</sup>.

Si nous ajoutons à cette qualité de « père du Peuple » celle d' « envoyé de Dieu », qui y était jointe dans la définition du prêtre mangarevien par Laval, nous découvrons la seconde caractéristique de l'action de Laval. Elle nous fait accéder au plan sur lequel il prétend établir ses rapports avec les Mangareviens. Ce gouvernement paternel est également un gouvernement clérical. Et dans ce domaine, marqué par la mentalité religieuse de son époque, Laval possède des conceptions fort nettes. Il n'hésite pas sur les devoirs que lui imposent son caractère de prêtre et son rôle de pasteur. Représentant mandaté de Dieu, certain de sa bonne foi, de son sincère désir du bien, Laval ne peut pas douter que ce qu'il décide à bon escient ne soit vraiment pour son entourage l'expression de la volonté du ciel.

A chaque chapitre de cette histoire, nous aurons l'occasion de vérifier la réalité de ces conceptions et leur expression dans son comportement. Laval vit de la foi. Il ne serait aucunement surpris de voir la terre s'entrouvrir sous les pas d'une concubinaire ou la mer engloutir un désobéissant (p. 219). Chez lui le signe de croix apaise la tempête (p. 224) et les tempêtes punissent les coupables (p. 223). Il aime les signes de la main de Dieu (p. 398), cherche les manifestations du ciel (p. 399), les indications providentielles, les prémonitions (p. 441) et s'étonne parfois de la magnanime patience de Dieu : « Mon Dieu ! Que n'avez-vous érasé ce vers de terre ! » (p. 462).

Sa mentalité et sa foi s'unissent pour lui donner à croire que Dieu, par d'anarchiques manifestations surnaturelles,

54. Laval au T.R.P. Euthyme Rouchouze, 2 juin 1857.

pourrait entrer en action pour appuyer son apostolat, confirmer ses paroles par des exemples frappants<sup>55</sup>. Et s'il sent son lecteur peu enclin à le suivre sur ce terrain et quelque peu réticent, il est tout prêt à le classer parmi les « mondains » qui « ne voient pas la main de Dieu » (p. 158). Cet homme de Dieu rencontre-t-il des oppositions : on s'en prend à Dieu lui-même, en sa personne. Les ennemis de Laval deviennent assez vite les ennemis de Dieu.

Ceci posé, les conséquences suivent d'elles-mêmes. Laval accomplit ses devoirs de père, de conseiller et de prêtre d'une main ferme et avec un entier absolutisme. C'est lui naturellement qui doit veiller à la vertu des femmes et éloigner d'elles les occasions de fautes. D'où les soins maternels dont il les entoure. Des ouvriers sont ouverts à leurs intentions. Des gardiens de baies sont chargés d'assurer le bon ordre journalier et la décence nocturne. Il règle la forme des costumes et le port des chevelures ; détermine l'usage des peignes (p. 202) et des démêloirs et leur grosseur ; régit l'utilisation des parfums, qu'ils soient « herbes odorantes païennes » (p. 171) ou « aromates européens » (p. 567). Il jettera le tabou sur l'usage de la mousseline (p. 568)<sup>56</sup> et légifère sur le port du ruban au chapeau, sur la couleur des ceintures des femmes et des hommes (p. 568). C'est lui encore qui, par une « punition paternelle », interdira aux femmes de se mêler aux danses des hommes lors des fêtes « quand l'année n'a pas été bonne » (p. 386).

Qui aime bien châtie bien... On passera aisément à Mangareva de ces « punitions paternelles » à des sanctions plus lourdes. La religion de Laval, assez juridique et légaliste,

55. L'histoire d'Epiterina Toatiorori (pp. 218 et sv.) est caractéristique à cet égard. Laval, du reste, est moins exigeant que le père Cyprien qui jugeait bon que « le Seigneur daignât opérer un miracle » eucharistique. Laval, connaissant mieux les indigènes, jugeait que les prendre par l'estomac aurait plus de force contraignante et désirait simplement les voir frappés dans leurs plantations. Mais, pour le fond, Laval rejoint le père Cyprien. Il demande à Dieu de se manifester « afin que la parole du prêtre soit toujours crue et respectée, et que la crainte de Dieu arrête nos chrétiens sur le penchant de l'abîme » (p. 219).

56. Voir également tout un paragraphe d'une lettre à Sainte-Clotilde (19 sept. 1861) consacré aux mousselines, blanches, unies, à fleurs. Comme elles se sont transformées en « robes à falbalas », il tonne en chaire. On vient déposer les mousselines. Il les rend pour les enfants. « Je ne suis pas un tyran, ... la vigie, la sentinelle des bonnes mœurs ».

ne répugne pas aux perspectives de contraintes et de châtements. Laval au cours de ses études, avait fort bien étudié son *Traité des censures ecclésiastiques*. Les règles de l'excommunication — l'exclusion d'un pécheur public de la communauté chrétienne jusqu'à résipiscence — n'avaient pas de secrets pour lui.

C'est en 1841, moins de cinq ans après la conversion de l'île, que Laval prendra la décision d'utiliser ce moyen de coercition, après tout normal dans une société quasi théocratique. Peu après l'Ascension, une femme s'était « oubliée ». « Comme c'était la première faute grave, il était nécessaire qu'elle fût punie sévèrement » (p. 218). A l'office, la veille de la Pentecôte, Laval intervint : « La messe ayant été chantée comme à l'ordinaire jusqu'à l'Évangile, je me retournai vers le peuple et leur dis : « Mes amis, une faute énorme vient d'être commise par Tematuna et Toatiarori. Qu'ils soient chassés de l'église ! Que la conque retentisse pour annoncer qu'ils ont perdu la grâce de Dieu... » (p. 219).

Dans la suite, Laval se montre fort discret sur les excommunications qui n'ont pu moins faire que d'avoir été fulminées après celle-ci. La description de ces accidents épi-sodiques ne rentre pas dans les perspectives de la première partie des *Mémoires*. Et ce n'est qu'accidentellement que Laval fera allusion à l'emploi de ces procédés de coercition à l'époque de ses démêlés avec les étrangers ou les résidents. Nous sommes alors dans les années 60. Laval n'entend pas voir Mangareva glisser vers le laisser aller et son peuple boire l'iniquité comme l'eau. Les cas semblent alors assez abondants ; pour des motifs d'ailleurs assez variés. En 1860, Laval excommunie à Akamaru trois jeunes gens qui n'obéissaient pas à des règles vestimentaires posées par le père Barnabé (p. 568). Un peu plus tard, le jeune roi Joseph, encore au collège d'Aukena, trouve le moyen d'aller s'amuser « avec les personnes qu'avaient débauchées le Résident et la caserne. » Joseph est « mis au catéchuménat » mais ses complices sont « frappés d'excommunication » (p. 545).

Mais l'excommunication la plus spectaculaire demeure celle que Laval rapporte en détails et qui concerne la famille

Guilloux. Un certain capitaine Martin s'était mis en ménage avec Agnès, une des filles de Jacques Guilloux. Laval se trouve devant « un scandale consommé, maintenu » et d'importance. Il se jugeait dans l'impossibilité d'arrêter le mal au moyen d'une simple punition civile. Les résidents français refusant d'appliquer pour des citoyens français les règles du code mangarevien à ce sujet. Laval, nous le savons bien, n'était pas un homme « à demeurer comme les chiens muets dont parle Isaïe ». « L'excommunication fut donc définitivement lancée au son de la conque marine, suivant l'usage de Mangareva quand on chassait un individu de l'église » (p. 584).

Presque toujours, remarquons-le, Laval obtenait ce qu'il désirait. Les coupables mettaient les pouces. Les trois jeunes gens du père Barnabé, « sur leur demande réitérée » étaient « relevés de leur excommunication suivant les cérémonies du rituel romain » (p. 576). Il en advint de même dans la famille Guilloux. Le Résident lui-même, reconnaissant que Martin « s'était rendu coupable d'un crime blâmé par tout le pays », avait conseillé aux coupables d'aller faire des excuses au père Laval. Et à Pâques 1869, tout le monde se retrouvait, réconcilié et en paix, sur les banes de l'église.

Ces heureux résultats n'étonnent pas. Aussi bien Laval, par l'emploi de l'excommunication, ne fait-il qu'utiliser sur le plan religieux un très sûr et très efficace procédé de contrôle social polynésien, rentrant ainsi en plein dans la mentalité de ses chrétiens. Être exclu de sa communauté, n'avoir plus le droit de participer à toutes ses manifestations sociales ni d'être enrichi par ses apports vitaux, est, pour un Polynésien, le plus grave des châtiments. Alors que la prison le laisse indifférent, l'ostracisme le touche d'une peine capitale.

Il était tentant, possédant déjà une pareille autorité spirituelle et ayant barre sur le pouvoir temporel représenté par le roi et son conseil, de faire appel au bras séculier. Laval n'y manque pas. Nous sommes malheureusement très mal renseignés sur ce que pouvait être le code mangarevien utilisé au temps du père Laval, n'ayant jamais



rencontré pour cette époque un document cumulatif. Nous connaissons différentes lois concernant les étrangers (12 décembre 1844, septembre 1856), les ventes à crédit (1<sup>er</sup> mars 1854), l'acquisition des immeubles (27 septembre 1856), etc., mais du point de vue religieux, les divers motifs d'emprisonnement, les lois sur l'adultère, par exemple, ou le blasphème, nous échappent. Et en l'absence de tout jugement, de tout registre d'écrou, de statistiques pénitentiaires, nous n'avons pas la possibilité de prendre une vue précise de la question.

Au moins pouvons-nous deviner l'existence de prisons dans les îles, et qu'elles n'étaient pas des locaux inoccupés. A l'avant-dernier chapitre de son histoire, Laval faisant allusion au tempérament des femmes mangareviennes, écrivait dans une incidente lourde de signification : « Elles ne deviennent tranquilles que quand elles sont devenues mères »... « Les prisons, qui s'étaient remplies dès l'époque du père Cyprien, ne se sont désemplies, de mon temps et sous le père Nicolas, que par intervalle. On y a incarcéré de fameux gamins » (p. 616). Avant cela, d'une manière épisodique, Laval nous avait, çà et là, déjà entretenu de ces « polissons qui continuaient à lui faire de la peine » ; « des étourdis » qui manquaient à leurs devoirs (p. 294) et plus tard il nous parlera de ces « mauvais sujets, lie de la mission, et que le *parti des Français* allait chercher au sein des prisons [celles du père Laval] pour s'en faire des partisans » (p. 447).

Laval sait bien qu'on lui reproche un peu ces moyens de contrainte et il a tendance à ne pas trop en parler. Cependant, ici ou là, nous pouvons glaner quelques aperçus. D'abord dans les dires des ennemis de Laval, qui, naturellement, ont une légère tendance à exagérer. Jaccolliot parlera d' « une centaine de prisons » et La Motte-Rouge nous assure avoir fait délivrer deux jeunes gens en prison à perpétuité<sup>57</sup>.

Lorsque de La Roncière passe à Mangareva, nous savons

<sup>57</sup> LOUIS JACCOLLIOT, *La vérité sur Tahiti*, 1869, p. 19. — Dès que La Motte-Rouge est reparti, Laval fait du reste enfermer à nouveau les jeunes gens.

qu'il libèrera 7 prisonniers (p. 405, note 8). Laval ne nous en avouera pas le nombre exact, mais nous dit seulement que les uns étaient punis pour vol, et les autres pour récidive en adultère (p. 409). Par ailleurs Jean Dupuy, par exemple, se fait condamner à six semaines de prison en septembre 1859 pour tentative d'adultère avec Rose Guiloux (p. 338) et, quelques mois plus tard également en récidive en adultère (p. 346), à une peine qui se joindra à d'autres.

En 1870, Laval nous apprend qu'il y eut « inconduite à l'île d'Akamaru. Quinze personnes, tant filles que garçons, se virent mettre en prison pour affaires de mœurs et huit pour des propos qui s'attaquaient aux choses saintes » (p. 628). Cela fait tout de même au moins vingt-et-un prisonniers à Akamaru. Sur le nombre, remarquons que les blasphémateurs avaient été régulièrement excommuniés, tandis que les « libertins » étaient seulement privés de l'entrée dans l'église. A l'époque de cette inconduite d'Akamaru, le même texte de Laval nous apprend qu'à la grande terre « quelques jeunes gens se virent mettre en prison pour avoir voulu voler des canots et partir furtivement pour l'étranger » (p. 628).

Très accusées, les positions pastorales du père Laval ne pouvaient moins faire que d'exercer leurs répercussions dans le domaine des affaires civiles. Enfermé avec ses chrétiens dans son île, et vivant selon une idéologie théocratique, les façons d'agir de Laval devaient susciter des réactions de la part des étrangers amenés à passer aux Gambier ou à s'y établir.

Remarquons-le avant d'aborder ce sujet, car la chose est importante, en Laval, aucun nationalisme chauvin, aucun souci d'expansion colonialiste. Il a les mains pures de ce côté-là et ses positions sont d'une netteté sans compromissions.

En juin 1842, lors du passage de *La Triomphante*, allant « occuper » les Marquises, ses réactions sont immédiates. On trouvera p. xc-xci, un texte étonnant où Laval se refuse de voir les baïonnettes introduire dans le cœur de ses indigènes l'amour de la religion et celui de la France. « Pour-

quoi venir s'emparer de leurs propriétés... On n'a pas le droit de s'emparer du domaine du faible... »

Ce morceau n'est pas une tirade solitaire. Un an plus tard, la situation ayant un peu évolué à Papeete, Laval regrette la politique d'annexion de la France. Les « affaires d'Océanie » vont nous faire éprouver « de grandes peines ». Et de nous déclarer magnifiquement : « Je voudrais que le français, l'américain, l'anglais aient droit de voyager en Océanie comme on a droit de voyager en France, en Amérique et en Angleterre. Je voudrais que le catholique fut aussi libre que le protestant, et le protestant que le catholique d'enseigner et de pratiquer sa religion comme il l'entendrait pourvu que tout se réglât sous la loi du bon ordre et de la paix... Je ne suis ni pour la loi du plus fort, ni pour les persécutions »<sup>58</sup>.

Nonobstant cette profession de libéralisme, Laval n'aimait guère voir arriver des étrangers à Mangareva. Dès 1838, Mgr Rouchouze écrivait : « Le contact des navires étrangers sera toujours la plaie de la mission et la croix du missionnaire »<sup>59</sup>. En 1844, Laval gémit : « Nous n'avons pas un seul étranger pour ami dans ces îles. Nos compatriotes eux-mêmes, les français, sont peut-être plus acharnés contre nous que tous les autres. Et au lieu de trouver de la protection dans ceux qui devraient être nos amis nous ne trouvons qu'un certain dehors de politesse »<sup>60</sup>. Deux ans plus tard, il se demande : « Qu'ai-je donc fait pour devenir subitement la bête noire » des blancs<sup>61</sup>. La mission de Mangareva, au cours de ces trois premières décades d'existence, connaîtra, de par la présence des étrangers, pas mal de « croix » et de « plaies ».

Si le marin est l'introducteur de marchandises désirées, — et l'on a besoin de farine, d'étoffe, d'outils — il apporte également avec lui de l'alcool, des fusils, des maladies, et surtout il traîne, avec « l'air du siècle », de fâcheux exemples

58. Laval à Mgr l'archevêque de Chalcédoine, 5 juin 1843. (*Arch. Picpus*, 68.2).

59. Mgr Rouchouze à Mgr Bonamie, Gambier 19 août 1838 (*Arch. Picpus*, Missions de l'Océanie, Lettres autographes, vol. 2, n° 137).

60. Laval à Mgr Bonamie, 29 avril 1844.

61. Laval à Mgr Bonamie, 16 octobre 1846.

de relâchement et de vie facile. Un Dumont d'Urville, un de Cintré, avec la stricte discipline militaire qui règne à bord de leurs frégates, arrivent tant bien que mal à contenir leurs matelots. Mais allez donc contrôler les agissements de l'équipage d'une goëlette ! Sous quelque pavillon qu'ils naviguent, ces trafiquants sont prêts à tout pour obtenir aux meilleures conditions les nacres des Mangareviens et les faveurs de leurs épouses. Laval voit cela d'un fort mauvais œil. Son rôle est de défendre le travail de ses chrétiens et la vertu de leurs femmes. Et son expérience l'a vite conduit à craindre, dans tout capitaine qui jette l'ancre chez lui, un fripon doublé d'un coureur. Encore heureux s'il ne flaire pas en lui quelque relent de franc-maçonnerie.

Et si ces personnages, déjà assez mal vus lorsqu'ils se présentent comme d'éphémères passagers, songent à s'installer à Mangareva, pour y vivre et y trafiquer à leur guise ; s'ils se conduisent dans l'île comme en pays conquis et prétendent y faire la loi, on s'imagine les réactions de Laval lorsque le récit de leurs manigances parvient jusqu'aux portes de son presbytère d'Akamaru. Demeurer à Mangareva et n'y pas vivre en chrétienté apparaît à Laval comme une contradiction dans les termes. Le conflit est dès lors inévitable entre ces porteurs d'idées subversives, ces propagateurs d'exemples pernicieux, et le gardien responsable de la foi des Mangareviens.

Car les « étrangers » — le plus souvent des Français — ne manquent pas de protester auprès des autorités de Tahiti, et les rapports sur l'intolérance du père Laval et ses procédés d'inquisition s'entassent à Papeete sur le bureau du gouverneur qui finira par envoyer des résidents pour tenter de régler ces conflits et de mettre les choses au point.

D'où cette partie des *Mémoires* dans laquelle Laval retrace par le détail tous les épisodes d'une petite guerre comme ne peuvent en faire entre eux que des Français chicaneurs, vétilleux, juridiques, et vivant en vase clos, loin de leur pays.

Les claques vont suivre les madrigaux ; les pieds de nez répondre à d'homériques injures ; les charivaris succéder à des dialogues de sourds ; les histoires de sacristie s'entre-

croiser avec des affaires de corps de garde. D'une part les amendes pleuvent, et les brimades et les emprisonnements ; de l'autre on raille, on maudit, on excommunie. Méprises, poursuites, sonneries de trompettes, escalades tragi-comiques par les fenêtres, effractions nocturnes, tours pendables, tous les moyens de la comédie burlesque seront employés. Cela tient de *Vert Vert* et du *Lutrin*, de Courteline et de Charlie Chaplin. Le lecteur sera tour à tour amusé et... attristé, car ce duel entre des procédés de caserne et des façons conventionnelles frise parfois l'odieux.

Cet affrontement de la mission et du pouvoir civil à Mangareva nous montre une situation qui se répètera à de nombreux exemplaires dans l'histoire missionnaire des mers du Sud au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Le caractère des antagonistes aux Gambier, les tensions longtemps contenues et qui n'éclatent qu'au point de rupture, la relative brièveté de la crise et la minuscule insularité de son champ d'action donnent à ce cas un caractère exemplaire. L'expérience a presque lieu en vase clos, à l'état pur, et sans interférences. Pour l'historien, le véritable intérêt de ces *Mémoires* est là. Nous y voyons avec une clarté parfaite comment se prépare, se noue et se dénoue ce conflit. Aujourd'hui nous n'avons plus de raisons de prendre parti et de publier des libelles pour ou contre. Nous savons replacer les épisodes de cette histoire dans leur époque et leur contexte. Nous ne nous fâchons pas plus contre Laval que nous ne fâchons contre Dupuytren ou Péan, opérant en habit, contre le vainqueur de Sadowa, commandant à la lorgnette, ou contre les industriels du Second Empire et les conditions de travail qu'ils imposaient à leurs ouvriers. Nous savons bien que Laval est un prêtre dévoué, vivant pauvrement, à sa façon un grand, un très grand missionnaire. Nous savons bien ce que voulait dire La Roncière lorsqu'il affirmait que « ce n'est pas avec des hosties que l'on civilise un peuple » et qu'il lui paraissait difficile de ne pas interférer dans une situation qui, à son sens, ne pouvait que devenir fâcheuse pour le bien des indigènes eux-mêmes et à l'avenir du territoire.

Nous savons encore mieux que tout ce que l'on a pu

parfois reprocher à Laval, des constats d'adultère aux ateliers de femmes, en passant par ses tentatives de réglementation des « départs de jeunes gens » et aux vols de canots, que tout cela était monnaie courante à Tahiti. Pour ne donner que quelques exemples, il y avait en 1855 à Papeete un « atelier » où l'on cherchait : « à arracher les femmes à une vie honteuse [prostitution] et à des vices dégradants [alcool] par la crainte d'une punition sévère et utile »<sup>62</sup>. Laval n'inventait rien. La même année, un arrêté obligeait « tout individu voulant quitter l'île de Tahiti pour aller aux îles Sous-le-Vent à s'adresser au bureau indigène huit jours d'avance »<sup>63</sup>. Un an plus tard, un arrêté interdisait aux résidents français et étrangers d'utiliser des jeunes garçons pendant le temps où ils doivent aller à l'école<sup>64</sup>. Bien souvent, Laval ne fera, à Mangareva, qu'utiliser des réglementations courantes à Papeete. Et quand on lui reproche de s'ingérer dans les affaires publiques, il a beau jeu de répondre : « Est-ce qu'à Tahiti, M. de La Roncière ne mène pas la reine Pomaré par les lisières ? » (p. 588).

Laval, revenant à la fin de son séjour à Mangareva sur les différentes sources de son autorité, ne nous cache pas sa situation. La question est pour lui très claire. « J'ai eu longtemps trois pouvoirs en mains : le religieux<sup>65</sup>, l'ecclésiastique<sup>66</sup> et le temporel. Gregorio m'avait donné ce dernier : la régente Maria Eudoxia me l'avait prolongé et ce n'est que depuis la persécution que me suscitèrent les

62. Voir en particulier le *Messenger de Tahiti* de juin 1855. L'établissement pénitentiaire des femmes condamnées au travail était dirigé par M<sup>me</sup> Louise Pélagie Baudoin qui y possédait « une maison blanchie à la chaux ». Il était situé hors des remparts et « entouré d'une palissade d'environ 6 pieds de hauteur ». Deux *mutois* y assuraient la surveillance. On occupait les femmes à faire de l'étope pour l'arsenal de Fare Ute ; on leur faisait aussi laver le linge de l'hôpital et des fonctionnaires. Des travaux de couture et de raccommodage étaient également prévus. Le but de cet établissement était « d'inculquer aux femmes le goût du travail ; de les instruire dans une sorte d'ouvrage qui... puisse les mettre à même de gagner de l'argent honorablement ».

63. Arrêté du 6 août 1855 (*Messenger de Tahiti*, 12 août 1855).

64. *Messenger de Tahiti*, 22 juin 1856.

65. Il entend par là qu'il était le supérieur canonique de la petite communauté des religieux picpuciens établis aux Gambier.

66. C'est-à-dire qu'il avait reçu du Vicaire apostolique résident à Tahiti une délégation de ses pouvoirs de juridiction pour l'église de Mangareva. Il était son « provicaire » à Mangareva.

étrangers que Mgr d'Axiéri m'a conseillé de le résigner, en me permettant toutefois de répondre aux conseils qui me seraient demandés, vu que ce peuple ne peut pas marcher seul... De droit, je n'avais donc plus que deux pouvoirs ; mais de fait c'était comme par le passé ; non pas que je cherchasse à m'immiscer de nouveau, ce que je n'ai certainement pas fait ; mais les gens ici voulaient absolument de mes conseils, malgré les murmures tahitiens, c'est-à-dire la rage maçonnique »<sup>67</sup>.

Ses confrères eux-mêmes voyaient bien les exagérations de Laval. Le père Chausson écrivait par exemple à son supérieur ecclésiastique : « Un conseil de votre part au R. P. Laval fera beaucoup sur lui. Il se mêle des affaires de commerce entre les indigènes et les blancs résidents ici, comme le faisait le R. P. Cyprien qui, lui, était le représentant du gouvernement. Déjà ça lui a attiré des désagréments. D'un autre côté, vous connaissez les indigènes, ils mettent toujours nos noms en avant pour être à couvert... Également pour les punitions de la prison, c'est lui qui les fixe. Monseigneur, entre nous soit dit, cela sent trop le préfet de police. Un petit mot de votre part... fera beaucoup sur son esprit, et lui évitera bien des peines. Je lui ai dit qu'il ne devait intervenir que comme interprète dans les affaires de commerce ou autres avec les étrangers ; et pour la prison que comme modérateur des peines ou punitions, si elles dépassaient les bornes de la justice. Dans tout cela il a la meilleure intention du monde, mais c'est toujours contre la pensée de tout le monde qu'un missionnaire s'occupe de cela comme il le fait »<sup>68</sup>.

#### LAVAL ETHNOGRAPHE ET LINGUISTE.

L'amitié que portait Laval à ses Mangareviens, son souci d'aménager leur avenir humain et spirituel n'allait pas sans un égal désir de découvrir ce qui avait été la trame

67. Laval à Mgr Rouchouze, Supérieur général, 30 novembre 1869.

68. Chausson à Mgr Jaussen, Mangareva, 9 octobre 1857 (*Arch. Picpus*, 70.2).

de leur existence et leur passé traditionnel. Laval avait été le témoin des derniers jours du paganisme, après avoir vigoureusement travaillé à leur avènement. Alors qu'il renversait les idoles et les jetait au feu, le prêtre, en lui, se réjouissait. D'ailleurs non sans subtiliser des statues de divinités qu'il cachait dans un coin de sa case pour les expédier à Rome ou les offrir à quelque Dumont d'Urville. Mais en même temps, l'humaniste qui était en lui, le bénéficiaire d'une culture après tout païenne, ne pouvait moins faire que d'avoir mauvaise conscience et de s'attrister. Et par une sorte de compensation, il mettait de côté dans un coin de sa mémoire des traces de la culture qu'il se croyait contraint de détruire mais pour laquelle il sentait naître en lui un intérêt croissant.

Tout était tradition orale chez les Mangareviens. Laval écoutait donc les discours des chefs, les kyrielles de noms cités par les experts sacerdotaux ; il écoutait les vieillards chenus lui parler des temps anciens et les femmes édentées lui raconter leurs souvenirs et il en demeurait surpris : « Sans livres et sans écriture, ils connaissaient pourtant l'histoire complète de leur pays, celle de tous les dieux, d'un grand nombre de personnages anciens, la généalogie avec nom et prénom de chaque individu de l'archipel, puis une infinité d'invocations, de chants et de récits fabuleux... Ils savaient le nom de tous les coins et recoins de la terre et de la mer et jusqu'aux récifs sous-marins dans un rayon de plus de vingt lieues de circonférence »<sup>69</sup>.

Il n'y avait qu'à puiser dans cette abondante documentation vivante. Laval le fit avec une rare intelligence, et peut-être même un peu trop de discrétion à notre gré. Parlant d'un récitatif chanté par les prêtres, en certaines circonstances, récitatif qui faisait mention des dieux les plus connus... ainsi que de leurs séjours, Laval nous apprend que : « Le prêtre... qui était chargé de les débiter... commençait au soleil couchant, débitait toute la nuit, debout, cette kyrielle de noms avec une volubilité démoniaque, et c'est à peine s'il pouvait finir le lendemain au lever du jour...

69. *Hist. anc.*, p. 211.



Cela demanderait tout un volume si je devais me le faire dicter en entier »<sup>70</sup>.

Car, outre ce qu'il recueillait personnellement, Laval avait soin de demander aux indigènes de lui transcrire certains récits et les généalogies. Les cahiers de notes aux grosses écritures rustiques ainsi obtenus le récompensaient, et au-delà, des heures passées à leur apprendre le rudiment. C'est, muni de cet ample faisceau d'informations directes et de textes manuscrits que Laval, dès 1856, pouvait rédiger sa *Chronique traditionnelle de Mangareva*. Elle sera un jour largement répandue aux Gambier dans la version du prêtre Tiripone. En 1870, lors de son exil tahitien, Laval en rédigera une seconde version, celle qui fut publiée il y a maintenant trente ans, dans son *Mangareva, Histoire ancienne d'un peuple polynésien*, version qui obtiendra à travers le monde l'audience du grand public scientifique.

Ce n'est pas ici la place de résumer cet ouvrage : « une vraie mine d'or » écrit le Dr Peter Buck, un maori par le sang, alors directeur du Bishop Museum d'Honolulu et un des plus grands noms de l'ethnographie polynésienne : « On y trouve une extraordinaire abondance de faits... Dans ses descriptions de la vie économique, des coutumes, des usages, des traditions historiques, des croyances et des rites indigènes, Laval égale et surpasse même les œuvres, pourtant classiques, que les missionnaires anglais, tels John Williams, William Ellis et W. Wyatt Gill, ont consacrées aux îles de la Société et aux îles Cook... Le P. Laval est une des sources les plus précieuses pour le passé de la Polynésie française »<sup>71</sup>. Et le Dr Métraux, un des plus sûrs ethnographes d'expression française, fait écho au Dr Buck lorsqu'il écrit : « L'ethnographie polynésienne se voue à l'étude des épaves d'un grand naufrage. Il faut s'être livré au pénible assemblage de documents disparates et médiocres, dans l'espoir de reconstruire la physionomie d'une civilisation morte, pour comprendre le plaisir intense que peut

70. *Ibid.*, p. 296.

71. *Ibid.*, pp. 6-7.

procurer à l'esprit la lecture d'un manuscrit qui décrit, avec un grand luxe de détails, des faits jusqu'alors enveloppés de ténèbres. Cette fête nous est offerte par le P. Laval. Ses pages, écrites dans la solitude de la mission, le mettront au rang des grands classiques des Mers du Sud. Pour l'abondance des informations, son œuvre soutient la comparaison avec celle d'Ellis ou de Mariner... Je n'hésite pas à placer Laval au nombre des plus grands ethnographes français du siècle passé »<sup>72</sup>.

\* \*

Comme chez beaucoup de grands missionnaires, il y a chez Laval un linguiste.

Au détour du 27<sup>e</sup> chapitre de son *Histoire ancienne*, alors qu'il décrit la manière d'être des Mangareviens, tout d'un coup il ne peut arrêter sa vieille plume et laisse éclater son cœur : « Oh ! que leur langue nous parut belle, lorsqué, à force de travail et de patience, nous fûmes à même de la comprendre ! Aujourd'hui plus que jamais je lui trouve de la simplicité, de la netteté, de l'énergie et de la majesté. Chaque phrase est en elle-même une définition exacte qui explique la nature de la chose et en donne une idée claire. Les locutions sont particulièrement riches et la même phrase peut se rendre d'une multitude de façons différentes. Ce qui rend cette langue susceptible de tant de tournures, ce sont les mots qui sont tout à la fois, noms, adjectifs, verbes, adverbes et interjections. Une phrase peut même devenir un verbe, un adjectif et un nom. Et

72. A. MÉTRAUX, « Une féodalité cannibale en Polynésie française. (*Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> oct. 1937, p. 638). Cet article constitue une très brillante étude sur la civilisation des Gambier d'après l'ouvrage de Laval. « Le tableau d'une société cannibale qui sut associer beaucoup de raffinements et de délicatesse, à ce goût de la cruauté que nous regardons, je ne sais trop pourquoi, comme l'apanage des peuples primitifs », p. 639. Métraux y regrettait que le travail de Laval ne soit pas d'un abord facile : « On perçoit trop l'effort pour traduire en français des concepts indigènes. Et si ces maladresses augmentent la valeur documentaire du texte, elles en rendent souvent la lecture pénible ». Il pronostiquait, ce qui après 30 ans s'est révélé exact, que Laval « ne jouirait pas de la réputation qu'il méritait ». On ne peut que regretter que cet article, lui aussi, ait été publié dans une revue disparue et qu'il n'ait pas figuré comme introduction au *Mangareva* de Laval.

les particules des noms et des verbes, à quels merveilleux effets ne se prêtent-ils pas ! L'article des noms propres et des noms de nombre, le duel des pronoms et trois sortes de redoublements tant pour les verbes que pour les noms et les adjectifs, donnent à cette langue un air de nouveauté que je n'ai vu qu'en Océanie. »<sup>73</sup>. Et un peu plus loin il ajoute : « J'ai toujours admiré la netteté de leurs récits, qui témoigne de leur esprit naturel. Comme tout ce qu'ils disent est clair ! Comme les mots sont bien choisis et comme ils s'expriment avec aisance ! On les prendrait pour des poètes-nés, tant les images abondent dans leurs conversations les plus simples »<sup>74</sup>.

Deux ouvrages sont nés de cette connaissance, un dictionnaire<sup>75</sup> officiellement signé de Tregear, mais au sujet duquel Alfred Métraux a pu écrire : « L'auteur de cet ouvrage n'est pas Tregear. Ce savant n'a fait que traduire des documents réunis par les missionnaires français de l'Ordre de Picpus. Par suite d'une négligence dont Tregear n'est peut-être pas responsable, la source de sa documentation n'est pas indiquée dans cette édition. Tregear n'a jamais cherché à s'appropriier le bien d'autrui, comme en témoigne la lettre suivante adressée par lui à Sir James Hector, secrétaire du Comité directorial de l'Institut de Nouvelle-Zélande : « Je suis, en ce qui concerne la Polynésie, l'héritier des travaux de feu l'évêque d'Axiéri, (Mgr Jaussen, vicaire apostolique de Tahiti † 1891), qui eut la bonté de m'envoyer une partie de ses documents. Parmi ces trésors, il est un vocabulaire de la langue mangarevienne des îles Gambier... Le vocabulaire est écrit en français. L'encre en est pâle et de ce fait la traduction et la publication en seront difficiles... Le vocabulaire a été recueilli il y aura bientôt un siècle, alors que la langue mangarevienne avait encore toute sa pureté »<sup>76</sup>.

73. *Hist. Anc.*, p. 209-210.

74. *Ibid.*, p. 219.

75. Edward TREGEAR. *A Dictionary of Mangareva (or Gambier islands)*. Published under the authority of the Board of Directors of the New Zealand Institute. Wellington, 1899. 122 p., in-8°.

76. Alfred MÉTRAUX. « Note phonétique » placée en tête de l'*Histoire Ancienne* de Laval, p. xxvi.

Cette encre pâle est pour une bonne part celle de Laval. On la retrouve dans un *Essai de grammaire mangarevienne*, manuscrit de 335 pages, composé entre 1844 et 1846 et conservé à Rome <sup>77</sup>.

Laval nous avoue avoir écrit ce travail pour rendre service « aux missionnaires arrivés nouvellement, ou à tout autre personne qui voudra apprendre cette langue... Ce n'est qu'un essai, ajoute-t-il, plus tard, il faut l'espérer, quelqu'un devra nécessairement donner du mieux ».

Laval n'a pas une trop mauvaise oreille, et ses remarques rejoignent les observations des linguistes modernes sur le coup de glotte du h, et les longues et les brèves, dans l'intérieur des mots que l'usage seul peut apprendre. « Il y a d'ailleurs des mots qui, écrits de la même manière, ont plusieurs significations suivant la place qu'occupe ou la longue, ou la brève, ou le coup de glotte, par ex. *paūā*, espèce de poisson, *paūā* ou *pahūā*, bénitier, coquillage ».

Cet *Essai de grammaire* a servi de base à la grammaire publiée en 1908 par le père Vincent-Ferrier Janeau <sup>78</sup>. Toutes les règles énoncées, presque tous les exemples choisis, proviennent du travail de Laval. Nous nous trouvons donc, malgré la date relativement récente de l'impression, devant le mangarevien parlé dans les années trente du siècle dernier.

Avec Laval, on ne sait jamais ce qui va vous arriver. En feuilletant d'un œil assez léger ce manuscrit, nous avons eu la surprise et la joie de découvrir dans un chapitre traitant de l'arrangement des mots et de la construction de la phrase, la digression suivante. Le problème était pour Laval « de découvrir l'ordre le plus favorable à l'expression de la pensée ».

« La construction mangarevienne, écrit-il à la page 268

77. HONORÉ LAVAL. *Essai de grammaire mangarevienne. Années 1844-1845 et 1846* (Arch. Picpus, 69.7). Manuscrit de 335 p., 23 × 16,5 cm., se présentant sous la forme de 9 cahiers ayant jadis été brochés ensemble.

78. JANEAU, Vincent-Ferrier, éd. *Essai de grammaire de la langue des îles Gambier ou Mangareva*, par les missionnaires catholiques de cet archipel, membres de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Picpus [suivi de] *Dictionnaire mangarevien-français*. Braine-le-Comte, impr. Zech et fils, 1908. 216, 124 p., 18 cm. Titre de couv. : Grammaire et dictionnaire mangareviens.

de son manuscrit, est extraordinairement riche. Et un jour, j'ai voulu m'en convaincre moi-même... J'avais à traduire cette phrase : « *La parole que vous nous avez apprise est bonne* ». Hé bien, le croirait-on, sans en augmenter ni en diminuer le sens, j'ai pu faire de cette phrase 18 048 traductions tout à fait correctes... J'espère bien donner à la fin de cet *essai de grammaire* le résultat de ma curiosité. »

Rien malheureusement ne figure à la fin de cet *Essai*. Laval nous dit néanmoins que c'est « le hasard, qui le porta à pousser si loin cette traduction de nuances si différentes. Je m'aperçus que je trouvais toujours de nouvelles manières de rendre très correctement ma phrase. J'allais toujours en avant, à l'aide de certaines particules explicatives du verbe, de certaines prépositions, de certains pronoms relatifs, à l'aide aussi de la construction directe et inverse. Et quand enfin j'arrivais à avoir déjà 188 phrases différentes quant à la construction, mais parfaitement propres à rendre le sens littéral de la phrase [en question] » ... il ajoute alors l'adverbe *io*, qui marque que l'action du verbe se fait du supérieur à l'inférieur, « ce qui est très convenable dans cette langue où la flatterie et le sentiment de la position tiennent beaucoup à l'étiquette »... « Cette intercalation *io* me fit doubler mon premier nombre ». Laval obtient ainsi 376 phrases. Il ajoute ensuite au sujet du verbe la particule démonstrative *ana*. 752 phrases furent ainsi obtenues. Puis la particule démonstrative *nei* en complément du verbe, ce qui lui vaut 1 504 formes. Et ainsi de suite... Ajoutant et retranchant, Laval s'arrête, épuisé par les 18 048 traductions possibles de la phrase originale... Et dire que Raymond Queneau pensait avoir inventé quelque chose avec ses *mille millions de poèmes* !

#### LAVAL POÈTE.

Faut-il s'étonner de découvrir une façon de poète chez ce solitaire à l'esprit vif, à la plume féconde et auquel l'isolement donne des loisirs. Quand il a terminé sa correspondance, achevé les rapports de la régente, mis la der-

nière ligne à son journal, rédigé ses notes sur les indigènes, entre deux psaumes de son bréviaire, Laval trouve encore le moyen de versifier. Il croit d'ailleurs bon de se justifier : « C'est toujours à temps perdu, par exemple en voyageant dans mon canot. Pour se délasser, ... Rien de mieux que de faire un ouvrage qui plaît ». Tout un carton des archives de Picpus est rempli de ses productions poétiques.

Hormis les alexandrins qui ornent parfois les rez-de-chaussée du *Messenger de Tahiti*, Laval n'a sans doute jamais lu un recueil de vers depuis sa classe de rhétorique. Mais il a de la facilité, un vocabulaire abondant et ce n'est après tout qu'une récréation qu'il se permet.

Car c'est ainsi qu'il intitule les carnets où il recueille ses essais. *Poésies d'un missionnaire catholique en Océanie... Mes récréations*, ou mélange de poésies légères, historiques ou allégoriques, ascétiques et morales, épigrammatiques et satiriques. Un premier cahier en contient 179<sup>79</sup>, un second 239<sup>80</sup>, et voilà une « Suite » qui réunit ses œuvres de 1866 à 1873<sup>81</sup>.

Naturellement la religion tient là dedans une grande part : il chante l'*Assomption*, *Marie au Temple*, *Nazareth* et *Jeanne d'Arc*. *Judith* à elle seule comporte 1 336 vers ! Et voilà le *Bonheur de l'homme éclairé à la lumière d'en haut*<sup>82</sup>, les tristes résultats des *Efforts de l'impie*. Mais il est également touché par la nature, le chant des oiseaux ou le vol des papillons. On le voit très bien, assis à la fenêtre de son presbytère et regardant la mer :

A deux pas nage la dorade,  
La tortue et le perroquet ;  
Et, de l'ombrage du bosquet  
Mon œil peut planer sur la rade.

79. *Arch. Picpus*, 69.8. Manuscrit format ministre, non paginé, comportant, après un « Avertissement », 179 récréations poétiques.

80. *Arch. Picpus*, 69.9. Ce second manuscrit contient 239 « Récréations » dont quelques-unes figurent déjà dans le cahier précédent.

81. *Arch. Picpus*, 69.11.

82. *Arch. Picpus*, 69.10. Le titre complet est : *Petit poème sur le bonheur de l'homme éclairé de la lumière d'en haut pour être heureux*. Ce cahier, non paginé, est consacré aux dons du Saint-Esprit.

J'y vois le canot du plongeur  
 Qui las de glaner la nacre  
 Offre à mes yeux un simulacre  
 De guerre ou d'habiles nageurs...  
 Voyez tout près cet alcyon  
 Suspendu sur la vague sombre !  
 Celui là se précipitant !  
 Cet autre plane dans la nue ;  
 C'est la frégate revenue  
 De prendre un poisson palpitant. <sup>83</sup>

Beaucoup de « Récréations » sont inspirées par les événements qui trouvent ainsi leur écho jusque sur les pentes du Mont Duff. La *Mort du roi des Gambier* ou celle de *Grégoire XVI, Pie IX à Gaete* ou de retour à Rome, mais ce faisant, Laval se laisse parfois aller à quelques récriminations :

Ton aigle sur la France  
 En planant à jamais  
 Rétablit l'espérance  
 L'harmonie et la paix...

écrit-il, par exemple, empruntant la voix de l'*Océanie orientale catholique pour saluer Napoléon III, Empereur des Français*, mais il se hâte de pousser une pointe du côté du gouverneur :

Hélas, cette harmonie  
 Ne porte pas ses pas  
 Vers notre Océanie ;  
 Page ne le veut pas !

Et de continuer, faisant allusion au départ de Mgr d'Axiéri pour la France :

83. Tiré d'un recueil intitulé : *Quelques observations sur nos animaux domestiques aux îles*. Son chat mérite 250 vers ; sa chienne *Black*, si bien dressée qu'elle reste toujours à la porte de l'église, et ne le suit pas quand il est en surplus pour aller porter le Saint-Sacrement à des malades, presque autant. Signalons encore une pièce en cinq actes et en vers : *Le quodlibet d'Auxence*, écrite sans doute pour des pensionnaires du couvent du Rouru. Tous les personnages y sont en effet des habitants de Mangareva, et on attend Mgr Rouchouze...

La paix si désirable  
 Est loin de Tahiti  
 Et le prélat affable  
 Hélas ! en est sorti.

Mais Laval garde l'espérance :

Parle... et de tant d'orages  
 Arrête les effets.  
 Ceux surtout que la rage  
 Inspire à tes préfets.

On attendait le nom de Page, après cette « rage » et ces « orages ». Non. Tel un évêque, Laval termine par une bénédiction :

Si vous daignez sourire  
 A nos pétitions  
 Dieu vous comblera, Sire,  
 De bénédictions !

C'est sans doute le malheureux résident Hippolyte qui aura davantage le droit de susciter l'ironie du Père Laval, qu'il a eu le malheur de traiter de « bête ! » :

Oh ! Qu'en effet j'étais donc bête  
 De supposer un homme honnête  
 Dans ce dodu, ce malotru  
 Qui juge et fait tout à sa tête.  
 Et dont le langage est si cru...  
 Depuis que je l'ai vu, connu, je l'ai jugé.  
 Raide en ses volontés, grossier en ses manières  
 C'est l'homme descendu jusqu'au fond des ornières.  
 Combien en donnez-vous ? — Rien ! Eh bien : Adjugé !

Hippolyte, et son détachement, aura même droit à une chanson, avec refrain et couplets, le 12 septembre 1867, jour de son départ :

Il guérit ma souffrance  
 Quand le sac sur le dos  
 Je le vis en partance  
 Sans regrets ni cadeaux.  
 Quittez notre demeure  
 Sans notre coup de nez  
 Et si jamais je pleure  
 C'est quand vous reviendrez !



Pièces en vers, poèmes bibliques, cantiques, Laval ne se refuse rien. On trouve même dans son dossier des vers latins ! L'année même de sa mort, il présentait dans cette langue à son supérieur général les vœux de fête de tous ses missionnaires océaniens. Mais nous ne terminerons pas par une citation latine cet aperçu d'un aspect ignoré du Père Laval. Suivons-le plutôt lorsqu'il rentre dans son presbytère de Mangareva ; c'est sa 206<sup>e</sup> *Récréation*. Elle fut écrite en 1869. Simplicité candide, charme du foyer domestique, amour de l'humble cadre local, il s'en faut de peu sans doute pour que l'Océanie n'ait rencontré là, avant la lettre, un Francis Jammes mangarevien :

Sous le plus doux climat, à l'ombre bienfaisante  
 Et du mapé vert sombre à la branche pendante  
 Et du haut cocotier, et du bel arbre à pain  
 Que je laisse à décrire à tout autre burin  
 Près du bananier tendre, à feuille longue et large,  
 Qui se courbe en deux ans sous une lourde charge  
 Et qui voit près de lui grandir des rejets,  
 Près du faible cafier, chargé de blancs boutons  
 S'élève avec orgueil mon humble presbytère...

. . . . .  
 De pierres et de chaume ma demeure construite  
 Du plus humble des toits se voit encore réduite.  
 Et si ses pieds blanchis me flattent quelquefois,  
 Sa tête a sa couronne en feuilles de vauquois.  
 Son enclos est carré, muré, haut de six marches  
 Embelli d'une grille à pilastres sans arches...

Après avoir abondamment décrit son jardin, il poursuit :

Entrons dans le salon, on se retrouve encore  
 A côté du superbe, un modeste décor  
 Deux meubles surmontés de leur bibliothèque,  
 Un buffet qui recèle et la froide pastèque  
 Et le pain qui conforte et le poisson recuit,  
 Vous frappent tout d'abord en ce propre réduit.  
 Puis viennent deux sofas, des chaises, une table,  
 Des tableaux de la Vierge et du Christ adorable,  
 Puis enfin des portraits sous la vitre encadrés  
 Nous peignent des prélats, des pères vénérés.

Quand viennent des amis, pour leur donner retraite,  
 Il est, à droite, encore une oblongue chambrette.  
 Celle qui s'ouvre à gauche est mon appartement  
 Mais n'allez pas par là, c'est un encombrement !  
 A peine si la mouche y trouve son potage.  
 C'est là que, pour un temps, l'aumone reste en gage.  
 C'est là qu'un doux sommeil, un bienfaisant repos...  
 J'y dors sans cauchemar, sans rêve j'y sommeille  
 Et souvent avec moi l'astre du jour s'éveille...  
 Puis quand le son vibrant de la cloche tinte...

#### LAVAL ET LA RÉDACTION DES « MÉMOIRES ».

Le texte que nous publions <sup>84</sup> a été rédigé lors des premiers temps de l'exil de Laval à Tahiti.

Il avait été précédé d'une première mouture intitulée : *Histoire ancienne des Gambier* <sup>85</sup> sans doute écrite sur place « peu avant 1869 » <sup>86</sup>. Mais Laval, qui ne craignait pas sa peine et avait la plume facile, a tout repris au début de son séjour à Tahiti. Trois ans plus tard, à la date du 23 mars 1874, il écrivait à son supérieur général, le T. R. Père Marcellin Bousquet « Je vous ai envoyé l'histoire de Mangareva, partie païenne et partie chrétienne. L'avez-vous reçue ? C'est le supérieur des frères de Ploermel à Tahiti [le frère Elme], qui a dû vous le remettre en personne... » et d'ajouter : « Voici maintenant une carte géographique <sup>87</sup>

84. *Mémoires pour servir à l'histoire de Mangareva*, 2<sup>e</sup> partie. Ère chrétienne, 1834-1871. Manuscrit autographe, paginé de 413 à 1009, 32 cm. Ce manuscrit, dans la pensée de Laval, était la suite de son *Mangareva, histoire ancienne d'un peuple polynésien*. Il avait donc continué la numérotation des chapitres et la pagination, ce qui explique que le manuscrit comportait les sixième, pp. 413-528 ; septième, pp. 531-689 ; huitième, m. 691-847 ; et neuvième cahiers, pp. 849-1009, de cet important travail.

85. *Histoire ancienne des Gambier*. (*Arch. Picpus*, 69.3). Manuscrit autographe de 80 feuillets de 4 pages sur papier ministre. On conserve même le « Brouillon » du dit manuscrit (*Arch. Picpus*, 69.4). L'écriture de ce premier jet, beaucoup plus calme et arrondie, n'a pas la violence aiguë du manuscrit précédent.

86. Le père I. Alazard, chroniqueur perspicace et précis, écrit en effet « la rédaction de ces Mémoires a du commencer peu avant 1869. Je l'infère de la lettre de septembre 1869 du R. P. Guérin au père Laval ». Nous n'avons pas eu cette lettre entre les mains.

87. Cette carte est reproduite dans H. LAVAL, *Mangareva, Histoire ancienne d'un peuple polynésien*, 1938, p. xiv. La notice dit « dressée en 1869 pour servir à l'Histoire de Mangareva ». Laval avait sans doute établi cette carte pour

du petit archipel pour servir à cette histoire. Vous ferez, de l'une et de l'autre ce que vous voudrez »<sup>88</sup>.

En dehors même de ces témoignages, la critique interne la plus élémentaire montre que Laval écrit très postérieurement aux événements qu'il retrace. Il se met dans la peau d'un narrateur comprenant la langue, à une époque où le mangarevien lui était encore fermé (p. 40). Lorsqu'il montre la population se préparant au retour de Mgr Rouchouze qui va périr en mer, il commente : « Nous étions loin de penser à un sinistre désastreux » (p. 200). Mentionnant le fameux ouragan qui dévasta l'île en 1841, il explique : « A cette époque, parce que j'étais jeune... » (p. 220). Parlant de reposoirs en 1839, il dit : « Aujourd'hui [c'est-à-dire au moment où il rédige] que les îles sont assez bien entrées dans la civilisation » (p. 188). Et ainsi de suite.

Sous ce même aspect, les *Mémoires* sont évidemment rédigés postérieurement à l'*Histoire de l'Ère païenne* à laquelle Laval se réfère assez souvent. La formule est généralement : « Comme il a été dit à la première partie de cette histoire... » (Voir par exemple pp. 49, 67, 73, 86, 87, 111, etc.).

Laval a donc soixante-trois ans lorsqu'il commence de rédiger les *Mémoires* que nous allons lire. Pour un homme de son temps et après une existence aussi dure, c'est déjà physiquement presqu'un vieillard. Il se déclare lui-même lourd et sourd, podagre et se déplaçant mal<sup>89</sup>. Mais pour ce qui est de l'esprit, la vigueur des idées et la précision des détails, l'alacrité mentale, la facilité de plume, tironslui notre chapeau. Il est en pleine maturité ; son écriture elle-même nous le prouverait. A peine touché par les tristesses rétrospectives du retraité valétudinaire, ruminant sa jeunesse, et la mentalité geignarde qui sera bientôt celle du septuagénaire nostalgique et aigri. Le déclin l'a encore épargné.

son premier essai d'histoire, cf. note 85. Mais il ne l'adresse à Paris qu'après l'achèvement de son double et définitif manuscrit.

88. *Arch. Picpus*, 68.5.

89. « Ma faible santé, mon poids lourd, et mes 60 années » écrit-il, par exemple, dans une lettre de 1865, en se vieillissant d'ailleurs un peu.

Chassé de son paradis, Laval occupera donc ses loisirs à en retracer l'histoire. L'homme d'action, le missionnaire, se transforme en mémorialiste. Laval, nous l'avons vu, possédait à la fois une bonne mémoire et, au plus haut point, le sens du document. Son lecteur attentif constatera sans peine qu'il passe aisément de ses souvenirs — le texte est alors plus abondant et littéraire — aux notes qu'on lui devine sous les yeux. Dans la dernière partie de son texte, notamment, celle où il retrace ses démêlés avec les divers résidents, il fait fréquemment allusion à ses sources : « Je lis dans mes *Mémoires* le nom de la goëlette » (p. 320) ; « Je n'en finirais pas si j'allais ici décrire tout ce que j'ai consigné dans mon *Journal* » (p. 422) ; « En suivant les dates de mon *Journal*, j'arrive à une note assez curieuse » (p. 438) ; « Je trouve un fait signalé dans mon *Journal* » (p. 449) ; « En jetant un coup d'œil sur mon *Journal* » (p. 460), etc...

Dès l'arrivée des résidents aux Gambier, Laval, désireux de garder un souvenir précis des événements qui bouleversaient sa vie et sa chrétienté, tiendra un journal qu'il envoyait à Mgr Jaussen, à Papeete, par des occasions sûres : « Avec la permission de votre Grandeur, je vais continuer mon journal. Ce va être pour la troisième fois, depuis que nous sommes sous le régime d'une résidence militaire ». Et de préciser : « Mon premier envoi a eu lieu par le *Latouche-Tréville*, le second par la *Peapea*. Les avez-vous reçus ? »<sup>90</sup>. Les messagers étaient bien choisis car ces journaux figurent actuellement dans les Archives de Picpus<sup>91</sup>.

Encore qu'il semble avoir été écrit d'abondance, et peut-être à cause de cette facilité même, Laval ne s'est pas fait faute de truffer abondamment son manuscrit d'annotations, d'ajoutés, de paragraphes supplémentaires. Quand

90. Laval à Mgr Jaussen, 21 octobre 1865.

91. H. LAVAL. *Journal à propos d'une époque critique, 1865, et 1866 et 1867*. Manuscrit de 26 f. de 4 p., 32 × 22 cm. (Arch. Picpus, 69.2). Ce [*Journal*] ne comporte pas de titre ; et ne possède pas non plus de pagination continue. Chaque cahier possède sa numérotation propre. Il commence au 23 septembre 1865, lors de l'arrivée du résident Laurencin et se poursuit jusqu'au 26 juillet 1867. Fort mal écrit, il est journalier — chaque jour a une entrée de 2 à 40 lignes, — et centré sur les difficultés de la mission avec le résident.

il s'agit de quelques mots, d'une date, Laval porte son addition entre les lignes ; mais pour une adjonction plus importante, il place dans son manuscrit une croix pointée  $\div$  et inscrit le renvoi dans la marge extérieure et perpendiculairement à la page. Nous avons d'abord songé à signaler ces ajouts par l'utilisation de caractères différents ou une mise entre crochets carrés. Nous y avons renoncé ; ces complications typographiques rendaient plus délicate et gênaient la lecture sans finalement rien apporter d'intéressant à la compréhension du texte.

A feuilleter le manuscrit des *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne de Mangareva*, on ne peut moins faire que d'être surpris par la façon dont Laval souligne abondamment son texte : ici une date, là un nom propre et fort souvent des phrases entières. Il s'agit là d'un tic graphique qui manifeste l'impulsivité et la fougue de Laval à l'étroit dans les règles de l'écriture et des symboles traditionnels et qui cherche à marquer ses réactions émotives au souvenir des événements qu'il narre. Laval est inconsciemment à la recherche d'un symbole — inexistant dans nos systèmes d'écriture — qui lui permette de donner une tonalité et comme une coloration phonétique à sa pensée.

Laval souligne lorsqu'il veut insister sur les qualités ou les défauts de ses personnages : « Otoeno est tombé *fou* avant que de mourir et que ses deux filles ont eu les *fleurs blanches* avant que de descendre dans la tombe » (p. 241). « Pignon est un *mystérieux*... un *Janus* » (p. 232). « M<sup>me</sup> Pignon n'eut pas contracté le pli de faire la *précieuse*, la *toujours malade* » (p. 335). « Il l'appela *âne* et *jésuite* » (p. 340). « Cette lettre nous appelait, M. de La Tour et moi... des *fripons de la première espèce* » (p. 377). « Le résident se prit à appeler les deux pères *cochons* et *canailles* » (p. 518). Quand il nous présente Mademoiselle Julie, amenée par Pignon dans l'île, Laval soulignera à plusieurs reprises la qualification de *bonne fille* (pp. 228, 229, 234) pour mieux faire marquer qu'il voyait en elle « une *filie publique* » (p. 233, 234), « une *entretenuée du théâtre de Bordeaux* » (p. 235).

Laval souligne le caractère propre d'un événement : « Murphy a été fait prêtre *incognito* » (p. 241). « Le père

Cyprien crut que c'était le *choléra morbus* (p. 242).

Laval souligne quand il marque son indignation : « *On m'a refusé de l'eau à boire, n'ayant à manger que du biscuit sec et j'en suis tombé malade* » (p. 436). « C'est vous, M. le Résident, qui avez commis un *abus de pouvoir* », ce terme est souligné trois fois dans la même page 513. « Il chassa les canotiers *parce qu'ils étaient venus se confesser* » (p. 525). « *Monsieur, votre conduite déshonore le nom français* » (p. 538).

Laval souligne quand il témoigne de son attachement à son île : « Non, le Père Laval ne partira jamais de Mangareva par vos ordres *ses pieds sont ancrés dans le sol à la façon du cocotier* » (p. 534).

Laval souligne quand il veut insister sur l'importance ou l'insuffisance dans les affaires d'argent, d'une somme : « Il alla se plaindre *que je lui avais fait perdre 20 000 frs* » (p. 251). « Si vous trouviez que 50 frs n'était pas assez *pour une planche* » (p. 251). « M. Yver voulut bien faire monter la nacre à *130 piastres le tonneau* » (p. 314). « Il maintient à *soixante mille francs* le chiffre de l'indemnité » (p. 406). « Vendre de la volaille à *2 francs la douzaine*, et les sept poules à *1 franc 25 centimes... une poule pour une cigarette* » (p. 528).

Laval souligne les paroles qui paraissent montrer l'origine de ses malheurs. Celles de M. de La Richerie, par exemple, disant « *Il est une catastrophe qui pèse sur Gambier; elle arrivera nécessairement; que ce soit sous moi ou sous un autre, elle arrivera; et je ferai couler des larmes de sang à l'Evêque!* » (p. 394). Nous avons dans ce cas parfois même droit à deux soulignements traduits par des petites capitales dans notre texte : Laurencin dira : « *Allez dire à toute la jeunesse qu'il faut que nous fassions à Gambier une RÉVOLUTION de RELIGION* » (p. 421).

Autrement dit, Laval souligne pour faire ressortir un fait, insister sur une attitude, marquer l'intensité d'un sentiment, sa nouveauté ou sa surprise. Il souligne un nom propre, comme pour saluer son personnage, lors de son apparition dans son récit. Laval souligne également les citations en langue indigène mais pas toujours.

Nous avons respecté ces indications parfois assez sur-

prenantes et n'avons modifié son texte sur ce point que dans les noms de bateaux pas toujours mis en italiques par Laval mais que, par besoin de clarté, nous avons systématiquement mis en vedette selon les meilleures traditions typographiques.

#### LAVAL, LES PROPHÉTIES ET LES SONGES.

Laval souligne également dans son texte toutes les prédictions du Bon Père. Quelques mots à ce sujet.

Le lecteur des *Mémoires* ne pourra moins faire que de le remarquer : on y rencontre beaucoup de songes, de références prophétiques. Le texte de Laval s'ouvre par un songe du père Caro (p. 6) : l'arrivée des Picpuciens au Chili lui a été annoncée dans un rêve. Au cours de sa première nuit à terre à Mangareva, Laval rapporte la vision personnelle de « deux fantômes tout en feu » (p. 23). Son ami et confrère, le père Caret, lui paraît « avoir reçu de Dieu le don de lire dans l'avenir de nos missions » (p. 159). Le père Hébert, mourant, lui semble « lire en prophète dans l'avenir » (p. 331) ; la petite Corona, est morte le jour que, dit-on, elle avait prédit (p. 226). Étant aux Tuamotu, il reçoit des lettres de Mangareva : « plusieurs parlent... de signes qu'ils ont vus dans le soleil et la lune, que le père Cyprien entend de la fin du monde ou d'une famine »<sup>92</sup>.

Mais, à côté de ces remarques, après tout épisodiques, les *Mémoires* font des allusions fort nombreuses à des prophéties du fondateur des Picpuciens et à leurs réalisations<sup>93</sup>. Laval introduit lui-même la question *ex professo*. Le chapitre XVIII, p. 239, s'ouvre par un paragraphe intitulé « le Père Guilmard et les prédictions du Bon Père ». Voici l'affaire.

A la fin de 1835 ou au début de 1836, le père Guilmard, jeune religieux picpucien, qui n'était pas encore désigné pour une tâche missionnaire, aurait eu l'occasion, en allant demander une permission au père Coudrin, de l'entendre

92. Arch. *Picpus*, 68.3. Laval à Mgr d'Axiéri, 17 mai 1851.

93. LAVAL, *Mémoires*. Voir, par exemple, pp. 000, 000, 000, etc...

vaticiner. Le père venait de terminer sa messe. « La figure du bon père était enflammée, son ton de voix paraissait réellement extraordinaire et prophétique. Il parlait tantôt comme s'il se fut entretenu avec Dieu ... et tantôt comme s'il n'eut fait que narrer ; mais c'était avec onction et des expressions laconiques et précises... Le Père Guilmard croit se rappeler que le Bon Père lacha plusieurs fois quelques mots de la langue mangarevienne et que lui-même alors en expliquerait le sens en français tels que ces mots : motua, agei, père nourricier..., etc. Il croit n'y être pas resté plus de dix minutes, un quart d'heure tout au plus ».

Arrivant à Mangareva en 1842 (p. 202), le père Guilmard ne manqua pas de raconter à ses confrères ce qu'il prétendait avoir entendu six ou sept ans plus tôt et qu'il présentait comme des « prédictions » du père Coudrin. Le père Laval en eut vent. La semence tombait dans une terre apte à la recevoir. Vivement impressionné par les récits du père Guilmard, l'esprit rigoureux du père Laval et sa plume facile eurent tôt fait de transformer en 80 articles, dûments numérotés, les propos du père Guilmard. Ainsi furent rédigés des cahiers de *Prédictions du Bon Père relativement aux Missions de l'Océanie*, qui nous sont parvenues en plusieurs copies<sup>94</sup>. Ainsi « dix minutes » de conversation matinale avec un homme d'administration de grand bon sens, quelques pieuses exhortations peut-être, ou bien quelques considérations sur la mission des Gambier, transmises par un père qui devait quitter la mission en 1856 et dont Laval nous apprend alors « qu'il était tombé fou depuis sept ans », étaient-elles devenues un recueil de prophéties. Laval écrivait le 24 janvier 1844 : « Le Bon Père... a vu avec précision tout ce qui doit arriver dans notre... mission de Notre-Dame de la Paix, et généralement dans toutes nos missions de l'Océanie... Je prends là-dessus, des notes écrivait-il

94. *Prédictions attribuées au T.R.P. Marie-Joseph Coudrin par le R. P. Potentien Guilmard, SS. CC., missionnaire aux îles Gambier et rédigées par le R. P. Honoré Laval, SS. CC., missionnaire dans le même archipel*. Manuscrit de 20 pages, format ministre. Il porte en note : « J'ai fini tout ce que je sais des prédictions du Bon Père, dont nous parle habituellement le père Guilmard depuis près de 30 mois. C'est le 8 mai 1846 que j'ai commencé cette seconde rédaction ». Le père Laval avait en effet rédigé une première fois ces prophéties le 13 décembre 1843. Ce texte ne nous est pas parvenu.



encore, et j'y travaille tous les jours. Nous sommes trois témoins qui épions avec grand soin la vérification des faits et leur accomplissement »<sup>95</sup>.

On trouvera en effet à plusieurs reprises, mention, dans les *Mémoires*, des tentatives faites par Laval pour essayer de chercher dans les différentes péripéties de l'histoire de la mission des « correspondances » aux prophéties du père Coudrin. Peut-être même, dans certaines circonstances, Laval se décidera-t-il à agir, mu par des perspectives prophétiques. C'est sans doute sur des déterminantes de cet ordre qu'il s'engagera dans l'affaire de la construction de la goëlette, qui devait permettre aux Mangareviens de s'enrichir par le commerce, et à la mission de se développer dans les archipels voisins.

Tout cela, en fin de compte, devait être dit, mais n'est pas bien grave. De tous temps, de très bons, de très grands esprits sont tombés dans des travers de cet ordre. Car il est pour nous évident que ces récits prophétiques n'étaient que des fantasmagories. Quoiqu'il le laisse entendre (p. 330), jamais le père Laval ne réussit à engager son évêque, Mgr Jaussen, dans sa croyance. « Ici, à Tahiti, personne n'a foi dans les prophéties. Le Père Guilmard avait la tête faible »<sup>96</sup>. Et à Mangareva même, le père Barnabé Castan, qui fut le compagnon du père Laval dans l'archipel, dira que son confrère était « dupe de ses rêves... Ses prophéties finirent par être ridicules pour tout le monde, excepté pour lui »<sup>97</sup>.

95. Lettre au père Hilarion (*Arch. Picpus*, 68.2).

96. Lettre du P. Georges Eich, 3 juillet 1893 (*Arch. Picpus*, 68.2).

97. Lettre du P. Barnabé Castan au P. Ildefonse Alazard, 30 octobre 1895 (*Arch. Picpus*, 68.6).

## LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE MANGAREVIENNE

A l'arrivée des missionnaires, pêche et agriculture suffisaient à assurer l'alimentation de base de la population mangarevienne. On cultivait l'arbre à pain, le taro, la patate douce, *kumara* ; on cueillait des bananes, des noix de coco ; on ramassait les racines du *ti* ; on attrapait des oiseaux et l'on pêchait des poissons. Il parut à Laval que la nourriture était juste suffisante, sans aucune abondance. Et Moerenhout, lors de sa visite de Mangareva estima que le sol des îles était moins fertile que celui de Pitcairn, et que, passée la saison des arbres à pain, les gens devaient y vivre plutôt chichement <sup>1</sup>.

Il est évident que les îles où les plantes alimentaires sont peu abondantes, sont particulièrement vulnérables aux effets des tornades, des périodes d'exceptionnelle sécheresse. Hormis ces calamités naturelles, de brusques transformations dans l'écologie de Mangareva risquaient de détruire ou de perturber les éléments d'une agriculture déjà assez pauvre. Une mortalité excessive ou des transferts de main-d'œuvre à une industrie non alimentaire pouvaient également conduire à des résultats néfastes à la population.

Les missionnaires se rendaient bien compte que ces petites îles manquaient de ressources. Un des points fermes de leur politique était de limiter au maximum le contact de Mangareva avec le monde extérieur. Mais ils étaient venus avec le désir de changer les mœurs autant que les

1. LAVAL, *Mangareva*, chap. 30 ; MOERENHOUT, *Voyages aux îles du grand océan*, I, p. 87, 104.

croyances. Dans leur rôle d'intermédiaires et d'administrateurs ils profitaient de leur savoir et de la connaissance de techniques fort différentes et parfois supérieures. Ils savaient ce qu'ils pouvaient espérer et ce qu'ils devaient craindre du commerce tel qu'il se pratiquait alors dans les Mers du Sud. Leur but était l'amélioration matérielle et spirituelle des Mangareviens. Ils ne pouvaient donc se passer complètement des moyens de développement venant de l'extérieur. Ils devaient seulement essayer d'en contrôler les effets.

Les résultats des directives données par les missionnaires dans l'ordre du développement économique au cours de la première décade de leur établissement à Mangareva sont étonnants.

Une fois acceptés comme des *taura* chrétiens, ils fournissent des preuves multiples de leur expérience et de leur savoir faire en agriculture (culture du coton et du lin) comme constructeurs (fabrication de fours à chaux, ouvertures de carrières, architectes, tailleurs de pierres) voir même comme charpentiers de marine. Et en même temps, ils savaient utiliser des méthodes traditionnelles de coopération et de travail en équipe, inspirant une concurrence productrice parmi la main-d'œuvre que leur fournissaient les familles ou les districts. Il y a bien naturellement une certaine tendance, chez Laval à considérer cette période de la mission comme son « âge d'or ». Il faut cependant reconnaître que son jugement avait bien quelque objectivité. Les lettres des missionnaires écrites à cette époque signalent à qui mieux mieux les premiers enthousiasmes de la population convertie<sup>2</sup>. Visiteurs et passagers font chorus. Et cette bonne volonté était canalisée dans les voies nouvelles de production. Des cotonnades et des vêtements étaient présentés comme des récompenses aux plus laborieuses équipes de travailleurs<sup>3</sup>. Ainsi le tissage local était-il encouragé. Tissus et vêtements étaient aussi des biens faciles à importer et à distribuer dans toute la

2. *Arch. Picpus*, Lettres diverses de la mission, 1834-1839. Laval à Hilarion, 8 oct. 1837.

3. *Ibid.*, Laval à Mgr l'Archevêque de Chalcédoine, 24 oct. 1838.

population. A Mangareva, comme dans tout le Pacifique Oriental, les pièces de cotonnades devinrent un des éléments principaux du commerce local. Et les échanges avec les marchés extérieurs se fondaient principalement sur l'exportation des nacres, seule ressource locale facilement exploitable.

#### LE COMMERCE DES NACRES.

La plus grande innovation qui marqua la vie économique de Mangareva, ce fut l'exploitation, dans un but commercial, des lagons du groupe et de ceux des Tuamotu par des équipes de plongeurs formées d'abord par des « trafiquants », puis, plus tard, par la mission. Lors de l'arrivée de Laval aux Gambier cette occupation n'avait guère qu'une douzaine d'années derrière elle et apparaissait encore comme une nouveauté.

Remarquons-le en passant. Comme dans toutes les économies des pays sous-développés, celle de Mangareva était particulièrement sensible au niveau des prix sur les marchés extérieurs. Elle en était totalement dépendante. On risquait d'ailleurs une sur-exploitation dans les années où les prix semblaient élevés, et, par suite, l'épuisement des lagons. Un contrôle s'avérait donc nécessaire.

Rapidement, la mission et les autorités mangareviennes en vinrent à concurrencer les commerçants venus de Tahiti ou de Valparaiso. Et ceux-ci, s'imaginant lésés par une politique réglementant la pêche, ou monopolisant la main-d'œuvre, allaient s'en plaindre.

Le trafic de la nacre à Mangareva n'apparaît que comme un aspect particulier de l'expansion du commerce dans le Pacifique au XIX<sup>e</sup> siècle. Les échanges de nacre aux Tuamotu et à Tahiti sont d'ailleurs antérieurs au développement de ce commerce dans la Nouvelle-Galles du Sud et la côte septentrionale de l'Amérique<sup>4</sup>.

4. James MORRISON, *Journal*, London, 1935, pp. 200-202 ; H. E. MAUDE, « The tahitian pork trade, 1800-1830 » (*Journal de la Société des Océanistes*, t. 15, 1959, pp. 55-95).

C'est en 1802 que l'on signale pour la première fois dans le Pacifique, un intérêt commercial européen pour la nacre. Le *Margaret*, capitaine Turnbull, est envoyé à la recherche de perles aux Tuamotu<sup>5</sup>. Les premières cargaisons de nacres parvinrent à Sydney (Port Jackson) en 1811 par le *Cyclone*, capitaine Campbell, et le *Trial*, capitaine Folger. On note dans le port d'arrivée d'autres chargements en provenance de Tahiti et des Tuamotu en 1813 et en 1814. Le commerce devient plus régulier à partir de 1824. Une certaine partie de ce trafic semble prendre la direction de Valparaiso entre 1825 et 1830. Associé aux commerçants en perles Adolphe Bureau et Arnaud Mauruc, Moerenhout arrive à Tahiti en 1828 sur le *Courrier de Bordeaux*. On voit à cette époque le capitaine Mauruc recruter des plongeurs et explorer, à la recherche de lagons à nacre, les atolls de la Polynésie orientale. A l'époque de l'occupation française à Tahiti le commerce des nacres commence à chiffrer dans les statistiques du port à Papeete. En 1838, par exemple, on chiffre pour une valeur de 20 000 piastres<sup>6</sup> soit environ 100 000 F, les nacres et perles exportées. C'est seulement en 1848 que l'on voit apparaître les nacres de Mangareva dans les statistiques de Tahiti. Les importations de Mangareva à Papeete sont évaluées à 10 000 F et les importations de Papeete à Mangareva à 4 745 F<sup>7</sup> : c'est assez peu. Mais nous savons par l'étude du mouvement des navires que Mangareva exportait souvent directement à Valparaiso sans transiter par Papeete.

Nous ne possédons pas les statistiques de l'exportation des nacres hors de Tahiti après 1865. Mais il apparaît clairement que la hausse constante des prix à la tonne jusqu'en 1862 ne s'est pas maintenue dans la suite. Elle était une des conséquences économiques de la guerre civile aux États-Unis. Les prix à Mangareva suivent et même dépassent les cours tahitiens. Il s'agit peut-être d'un produit considéré

5. J. TURNBULL, *A voyage round the world in the years 1800, 1801, 1802, 1803 and 1804...* London, 3 vol., 1805, pp. 247-248.

6. A. N., S.O.M., Océanie. J. 7, carton 55.

7. *Ibid.*, « Mouvement commercial approximatif à Tahiti pendant les années 1847 et 1848 ». Les Tuamotu importaient 179 130 F en 1848 et exportaient 141 775 à Tahiti.

EXPORTATION DES NACRES DE TAHITI.  
 Prix de la nacre de Mangareva par tonne<sup>8</sup>.

Année	Tonnage	Valeur en F à Papeete	Prix/tonne en F à Papeete	Prix à Mangareva	
				Piastres	Francs
1845	324	45,350	139,9		
1846	210	29,400	140	30	150
1847	160	39,000	243		
1848	212	84,500	398,5		
1849	259	97,550	376,5		
1850	179	31,400	176,3		
1851	340	64,825	190		
1852	589	188,100	319	75	375
1853	649	336,500	510		
1854	266	137,575	517		
1855	250	93,800	375	100-145	500-725
1856	204	102,000	500		
1857	272	161,200	502		
1858	160	96,100	600	130	650
1859	457	269,925	590	148	740
1860	279	200,975	720		
1861	232	173,800	749		
1862	175	128,850	736		
1863	25	12,800	512		
1864	121	60,580	500		
1866				100	500
1868				140	700
1869					
1871				20	300

comme de meilleure qualité. De plus, Mangareva était un port franc. Les prix sont établis en dollars péruviens qui valait environ 5 francs à Papeete. Ce dollar était alors monnaie de compte et monnaie d'échange dans le Pacifique. A Mangareva on pratique aussi le troc. La marchandise la plus appréciée était le calicot, qu'on reçoit en pièces et qu'on mesure en brasses (1,829 m.).

Nous ne connaissons pas toujours à quel prix était

8. MITCHELL LIBRARY, Tahiti British Consulate papers, Annual Reports, 1838-1883; LAVAL, *Mémoires*, *passim*.

comptée la brasse, mais dans les années 50, à Mangareva, la famille royale et les couvents donnaient 40 à 50 brasses d'étoffe par tonne de nacre aux plongeurs.

Outre les étoffes, les denrées alimentaires étaient également des objets d'échanges.

Le frère Gilbert Soulier nous a laissé une brève description d'une cargaison qui nous semble caractéristique, consignée à la mission par les frères Hort, en 1853. Nous en conservons la graphie originale, y ajoutant seulement une ponctuation : 4 barri de farine, 4 baucauts de biscuite, 4 barrils de lard, 300 k. lantilles, 160 livres de riz, 150 livres de sucre, 63 livres de café, 1 caisse huile d'olive, 1 dame jeanne de vinaigre, 65 k de sel, 4 k de poivre, 2 caisses de vain blanc pour la messe, 1 caisse de savon, 7 chapeaux...<sup>9</sup>.

Les « traficants » — il s'agit, en fait, d'agents de commerce, d'employés de maisons de négoce ou de comptoirs coloniaux — qui viennent à bord de goëlettes acheter la nacre et emploient les plongeurs — sont également les importateurs de produits européens et en particulier d'étoffes. Toutes leurs marchandises, y compris la pacotille et les denrées alimentaires, si l'on en croit un témoignage de 1871<sup>10</sup>, sont vendues à des prix ayant subi une hausse d'environ 50 %. Ce qui est, aujourd'hui encore dans les îles isolées, un taux presque normal. Ces marchands avaient donc deux sources normales de bénéfices : en premier lieu la vente de leurs nacres par l'entremise de leurs comptoirs à Tahiti ou à Valparaiso, et, en outre, la vente des denrées européennes contre des produits de Mangareva.

#### LE COMMERCE DES PERLES.

Les perles exportées de Mangareva passent par les mêmes circuits économiques que les nacres. Elles vont des plon-

9. Arch. Picpus, Frère Gilbert Soulier, *Journal*, à la date du 16 janv. 1853.

10. A. N., S.O.M., Océanie. A. 99. carton 89. De La Motte-Rouge, rapport du 20 mars 1871.

geurs au roi ou à la régente, puis sont achetées par les « trafiquants » européens de passage. En 1842, les autorités de Mangareva tentèrent d'envoyer directement des perles à la maison Lamotte et C<sup>le</sup> à Valparaiso, sans employer d'intermédiaires. Eria Tanaroga, l'oncle de Maputeoa, vendit ainsi des perles évaluées à une somme de 13 000 piastres. La moitié de cette somme étant d'ailleurs retenue comme « frais » par la maison Lamotte<sup>11</sup>. Maputeoa laissa lui-même des plumes dans une opération de cet ordre en 1846. La maison reconnaissant simplement une dette de 2 319,75 piastres pour un « lot de perles » censément « perdues » au cours de la traversée par un certain Nagel, gérant de Lamotte. Somme qu'il ne parvint du reste pas à récupérer lors de la faillite de la maison<sup>12</sup>. Une vente de perles fut confiée par la famille royale à la *Société de l'Océanie*. Gustave Touchard, l'agent de cette société à Papeete, fut nommé agent auprès de Maputeoa en 1847. En France, Marziou, le directeur de la Société, était en très bons termes avec la congrégation de Picpus. Le rôle des missionnaires dans cette affaire est expliqué dans une lettre du Père Cyprien Liausu :

Le roi possédait depuis 8 ans un certain nombre de belles perles qu'il n'a jamais pu vendre jusqu'à présent par la raison qu'il n'a trouvé personne jusqu'aujourd'hui digne de foi pour pouvoir lui confier ses perles. Nous croyons avoir trouvé un homme dans la personne de M. Marziou, négociant au Havre ; il vient donc de lui confier la vente de ses perles en lui donnant dix pour cent. Voici la quantité des perles qui vient d'être mises entre les mains de M. Leroy, capitaine à bord du *Paquebot des Mers du Sud* pour être remises à M. Marziou.

Six onces-trois gros, perles de première qualité.  
quinze onces perles ordinaires  
deux onces perles foncées et noires.

D'après le capitaine Leroy elles se vendront à Paris plus de deux cent mille francs, à peu près.

Je viens d'écrire à M. Marziou au Havre ; voyez vous-même ;

11. *Arch. Picpus*, 64.12. Compte de vente de perles à Paris, le 3 nov. 1842. A. Lamotte. Voir le *fac simile* de ce document pl.

12. *Ibid.*, 64.3. Hubert, 18 déc. 1846 ; du Portail à Hubert, s. d. [1846].



c'est rendre un grand service au roi et à tout le pays ; j'ai été obligé d'agir comme interprète par la raison que le roi n'a personne capable d'une affaire pareille, Je le prie d'expédier les marchandises au roi le plutôt qu'il pourra.

Si par la même occasion vous pouviez, mon très révérend père, nous envoyer quelques caisses de conserves alimentaires, en bœuf seulement, ce serait pour nous un grand adoucissement dans nos privations <sup>13</sup>.

La vente des perles par l'entremise de Marziou réalisa 140 000 F, compte tenu des dépenses de la société et de son bénéfice de 10 %. Le roi n'en trouva d'ailleurs que 70 000 portés à son avoir ! Des marchandises d'une valeur de 37 646 F furent expédiées immédiatement à Maputeoa. L'histoire ne dit pas si le père Cyprien reçut à cette occasion les quelques caisses de bœuf dont il suggérait l'envoi pour l'adoucissement de ses privations, mais l'historien y voit qu'il n'entraît pas dans le circuit de cette commande et qu'il n'avait aucune part aux profits. Les missionnaires n'apparaissent dans ces opérations que comme des interprètes et des conseillers. Car ce sont eux qui encouragent Maputeoa à ajouter des vêtements et des cotonnades à ses commandes alimentaires. En 1850, par exemple, le père Cyprien envoya le frère Gilbert à Valparaiso avec une somme de 1 500 F, appartenant à la mission, pour y acheter des provisions. Le frère Gilbert portait en même temps une somme de 500 F destinée à l'achat de calicot pour les mangareviens. Les deux comptes étaient tout à fait séparés <sup>14</sup>. Quant aux perles, on ne trouve mention dans les documents consultés que de deux ventes, faites à la maison Ballande, pour des sommes de 64 000 et 130 000 F. Ces deux transactions étant portées au nom de la famille royale <sup>15</sup>.

13. *Ibid.*, 70.7. Cyprien à l'Archevêque de Chalcédoine, 12 mai 1847.

14. *Ibid.*, Cyprien à l'Archevêque de Chalcédoine, 19 juin 1850.

15. A. N., S.O.M., Océanie. A. 99. carton 89. Rapport de La Motte-Rouge, 20 mars 1871.

## LES TRAFIQUANTS.

Bien que des statistiques précises fassent défaut pour en témoigner dans le début, il est certain qu'une progression constante des échanges commerciaux à Mangareva ait marqué les années cinquante du siècle et le début de la décade suivante. On voyait plus souvent des navires escaler à Rikitea. La concurrence entre les commerçants de Valparaiso et ceux venus des Établissements français de l'Océanie était plus intense. Quelques-uns d'entre eux tentèrent d'effectuer des ventes à crédit contre de futurs chargements de nacre. La mission s'opposait à l'établissement de ces procédés qui auraient pu rapidement tourner à un monopole de fait. Elle conseillait à la famille royale de refuser les achats à crédit. Cette habitude de la mission explique les sentiments soulevés contre elle, surtout dans les cas où l'on prétendait que les contrats avaient été établis directement par eux soit avec des plongeurs mangareviens soit avec la famille royale. En 1845 par exemple, Simonet, l'agent de la maison J. B. Laharrague de Valparaiso réclamait une somme de 4 385 piastres — ou son équivalent en nacre, — contre une livraison de 1 065 sacs de farine <sup>16</sup>. Simonet prétendait que le Père Cyprien avait été d'accord pour un prix de 9 piastres par sac de farine — offrant de régler la nacre sur le cours de 30 piastres la tonne. Quand la farine fut sur place, le père Cyprien n'aurait consenti qu'à la payer 7 piastres le sac <sup>17</sup>. Des difficultés de même ordre se reproduisirent quand la maison Fauché frères, de Valparaiso consigna à Maputeoa par l'intermédiaire de son agent à Tahiti, H. Ewald, moyennant paiement de nacres au taux de 75 francs la tonne. Le père Cyprien refusa de croire à l'existence d'un tel arrangement. Quand Ewald liquida ses affaires en 1855 son créancier, Joseph Labbé, continua vainement la lutte au nom de la

16. Arch. Picpus, 66.1. Laharrague et C<sup>ie</sup> à Bruat, 6 oct. 1845.

17. LAVAL, *Mémoires*, pp. 250 et sv.

maison Fauché<sup>18</sup>. Pour essayer de mettre un terme à cette affaire, Laval, en 1858 réunit le conseil européen de Mangareva qui fit vendre aux enchères pour 129 piastres ; M. de La Tour, pour 10 piastres 50 cents ; le reste fut acheté par le capitaine Lemoine, Jacques Guillou et Dupuy. Puis l'argent — 486 piastres, 60 c., — fut partagé entre Maputeoa, le gardien des propriétés du roi et ses canotiers.

Le commerçant le plus important qu'on voit trafiquer à Mangareva, c'est Yver, ancien élève de la mission de Picpus à Valparaiso. Grâce à cette introduction Yver s'était fait le vendeur à Valparaiso des produits des Gambier. Il traitait surtout avec la maison Lequeltèque et Bordes. De 1855 à 1864, on estimait à Tahiti que Yver avait acheté 1 370 tonnes de nacres à Mangareva, évaluées à 685 000 F, et des perles pour une valeur de 200 000 F<sup>19</sup>. Il est vrai que l'on voyait plus souvent ses goëlettes sur la rade de Rikitea que celles appartenant à ses concurrents Fauché frères, Hort frères, Brander, Manson, Pignon et Lemoine.

A partir de 1862, la flotille des commerçants s'augmentait de la *Maria i te aopu*, construite à Mangareva avec les matériaux de l'épave du *Glaneur*. Le navire, par suite de ses avaries et de ses aventures, coûta du reste à la maison royale plus d'argent qu'il ne lui en rapporta. On n'y avait pas la bosse du commerce.

Pignon, encore qu'il n'ait jamais été pour Yver un concurrent bien sérieux, réussit néanmoins, dans les premières années de la mission, à faire des ventes à crédit avant la prohibition générale de ce procédé. De 1854 à 1855 il tenait ainsi 79 Mangareviens endettés ; en 1860, il réussit à saisir 165 tonnes de nacre contre ses créances, et on lui devait encore 118 tonnes de nacre de plus. Puis c'est Yver qui s'occupa des créances de Pignon, afin d'en assurer le recouvrement.

Au cours de l'affaire Pignon, la documentation assez abondante relative à cette histoire nous permet de cons-

18. *Arch. Picpus*, 67.8. Ewald à Cyprien, 5 sept. 1853 ; Ewald à Maputeoa, mai 1854 ; Labbé à Cyprien, 5 nov. 1853 ; Labbé à Dubouzet, 26 juin 1857.

19. A. N., S.O.M., Océanie. A. 84, carton 89. De la Roncière au ministre de la Marine, 31 juillet 1866.

tater que les trois personnes qui s'intéressent à la plonge dans le groupe et organisent des équipes de plongeurs, sont Maputeoa, Pignon et Marion<sup>20</sup>. Les missionnaires n'achetaient pas de nacre ; mais leur influence était telle — surtout celle des Pères Cyprien et Laval — qu'il était fort difficile, souvent même impossible de faire des affaires sans leur approbation ou un consentement tacite. Une loi de mars 1854, dont l'original est écrit de la main du Père Cyprien, a prohibé les ventes à crédit. D'autres lois, elles aussi inspirées par la mission, prohibaient le trafic de l'alcool et réglementaient la résidence des européens à Mangareva. L'affaire Pignon-Dupuy, et la présence d'administrateurs envoyés par le gouvernement français, dérive directement de cette ingérence de la mission sur la vie économique de l'île et de son intention de mettre de l'ordre dans des opérations qui auraient réduit les Mangareviens à vivre, comme les Polynésiens des Tuamotu, dans un état de dette permanent envers leurs créanciers. L'indemnité infligée à la famille royale par l'administration de Papeete, ne tenait malheureusement pas compte du bas prix de la nacre au moment où les arrâges de l'amende devenaient exigibles. Le monopole de la famille royale se trouvait en quelque sorte renforcé par la nécessité de payer cette dette.

A partir de 1871, les deux principaux courtiers locaux étaient Grégorio et Daniel Guilloux. Notons que deux collectivités, le couvent du Rouru et le collège, s'ajoutaient à eux. Le commandant de La Motte-Rouge estimait que le groupe exportait environ 150 à 170 tonnes de nacre par an. Selon ses calculs, en 1871, la famille royale, en 27 ans, avait vendu 600 000 F de nacre. Elle avait en outre payé les 208 000 F de l'indemnité Pignon-Dupuy, l'affrètement de la *Maria* et comme une contribution à l'érection de la cathédrale. Il oubliait dans ses calculs, les salaires des plongeurs, des importations de denrées alimentaires et de vêtements.

D'après les factures fournies par Marion et Guilloux, de

20. Arch. Picpus, 66.5. Surtout le cahier du roi Maputeoa où sont inscrites toutes les dettes contractées par son peuple avant la loi de mars 1854.

La Motte-Rouge a établi un tableau des ventes de nacres faites par la maison royale de Mangareva de 1855 à 1862 <sup>21</sup>.

Dates	Quantités (tonnes)	Prix (Francs)	Mode de paiement	
			en espèce	en marchandises
1855 septembre..	80	32 000	—	32 000
1856 juillet.....	75	37 500	12 500,00	25 000
1856 novembre..	83	41 500	—	41 500
1857 mai .....	391,500	185 625	36 488	149 137
1858 juin .....	69,922	38 567,10	11 493,50	26 523,60
1859 juin .....	51,700	31 147,50	15 573,75	15 573,75
1860 décembre .	55	38 500	—	38 500
1861 décembre .	44,540	31 178	—	31 178
1862 juin .....	82,150	57 485	15 444,45	42 040,55
	912,812	493 402,60	91 949,70	401 452,90

Ce tableau nous permet de confirmer les faits mentionnés ci-dessous et signalent l'importance des paiements en nature dans la balance commerciale de Mangareva. Seule une petite proportion des marchandises était payée en espèces.

#### LA MAIN-D'ŒUVRE.

Les deux transformations les plus importantes dans la vie économique de l'île semblent avoir été l'emploi d'une main-d'œuvre locale pour la plonge de la nacre et les premières importations de cotonnades et de denrées alimentaires. On trouvera ci-dessous un tableau des plus marquantes activités économiques à Mangareva, celles en tout cas qui ont laissé une trace dans la littérature consultée. Le tableau qu'on trouvera à la page suivante, présenté d'une manière schématique et chronologique, permettrait de prendre une vue générale et assez parlante des travaux demandés à la population et des nouvelles occupations qui lui étaient proposées.

21. A. N., S.O.M., Océanie, A. 99, carton 89, annexe n° 15 du rapport de La Motte-Rouge.

## UTILISATION DES RESSOURCES A MANGAREVA

PLANTATIONS.	ARTISANAT ET INDUSTRIES.	CONSTRUCTIONS.	ÉQUIPES DE PLONGE.	INTRODUCTION D'ANIMAUX.	ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES POUVANT INFLUENCER LA VÉGÉTATION.
<p>1834</p>	<p>Distribution d'étoffes et de vêtements importés dans la <i>tapena</i> de Rouchouze.</p>	<p>Destruction des <i>marae</i>.</p>	<p>Emploi intermittent</p>	<p>Rats.</p>	<p>Pluies abondantes.</p>
<p>1836</p>	<p>A l'exemple de la mission, défrichements, plantations de canes à sucre, de taros, de patate douce, de melons et de courges.</p>	<p>Construction d'une maison de pierres à Aukena ; ouverture d'une carrière et construction de fours à chaux par le P. Cyrien. Moulins à huile. Grand reposoir pour la Fête Dieu.</p>			
<p>1837</p>	<p>Effort agricole du couvent du Rouru.</p>	<p>Fondations de la cathédrale de Rikitea. Achèvement d'une église en pierre à Aukena (60 × 24 p.).</p>			
<p>1838</p>					
<p>1839</p>					

IMPRIMERIE F. PAILLART

ABBEVILLE

*N° d'impr. : 9860*

*Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1968.*

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

